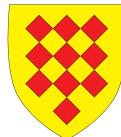


# Alleennes

Ville Nature & Histoire

Les Marais



## Inauguration du nouveau pôle scolaire

Le restaurant a pris le nom de René Mas, en souvenir de l'ancien directeur de l'école, qui fut aussi adjoint au maire pendant 31 ans



Alleennes  
RESTAURANT SCOLAIRE  
René MAS  
Du 1977 - Adjoint de 1980 à 2008  
Directeur de l'école élémentaire de 1969 à 1997



Chère Allennoise,  
Cher Allennois

**2020, 2021 et 2022.  
Trois années qui se  
suivent et .... qui,  
malheureusement se  
ressemblent.**

2020, faut-il le rappeler, est et restera l'année d'une crise sanitaire d'une ampleur incroyable, l'année de privations et de contraintes que beaucoup n'avaient jamais connues. Cette crise a duré également en 2021 certes avec quelques améliorations. En 2022, c'est la guerre en Ukraine qui nous a plongé dans l'incertitude, tant on croyait que cela n'arriverait plus. Au malheur des Ukrainiens s'en est suivie une crise économique qui a eu un impact partout dans le monde. Cette crise dure et durera très certainement en 2023, avec des conséquences financières sur les ménages, mais aussi sur les collectivités qui ne bénéficient pas des aides de l'Etat.

C'est dans ce contexte difficile que nous avons maintenu le cap en 2022 en finalisant les travaux au complexe maternel pour que nos enfants puissent profiter d'un nouveau restaurant scolaire pouvant maintenant les accueillir dans des conditions satisfaisantes. Celui-ci porte le nom de René MAS, ancien élu de la commune qui a œuvré durant ses mandats au service de la jeunesse. Ces travaux comprenaient également la transformation de l'ancienne cantine en deux salles de classes, car la commune a bénéficié à la rentrée d'une ouverture supplémentaire. Un local de stockage a été construit, ainsi que la nouvelle garderie qui accueille les enfants de la maternelle. Enfin la cour de récréation a été totalement repensée afin d'offrir un espace de jeux agréable, le couloir de liaison entre l'ancien et le nouveau bâtiment remplissant ce rôle les jours de mauvais temps. Par son financement cet investissement est le projet phare du mandat en direction de notre jeunesse. Au vu des



retours des parents mais aussi des utilisateurs c'est incontestablement une réussite.

Le plan de circulation, issu de la consultation par voie de questionnaire à tous les allennois, a fait l'objet de la présentation d'un projet visant à réguler le transit dans la commune, à sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes en faisant notamment respecter les stationnements dangereux sur les trottoirs, qui sont, rappelons-le, normalement dédiés aux piétons ! Ce projet fera l'objet d'améliorations tenant compte des observations formulées et les travaux concernant les rues de Gaulle et Sonnevillle seront réalisés fin 2024, voire début 2025 par la MEL. Quant aux petits aménagements, ils pourront être réalisés plus vite. Vous en connaîtrez les détails dès validation entre la MEL et la commune.

En 2023 il y aura les changements dans la collecte des déchets ménagers. Commencés en décembre 2022, ces changements concernent essentiellement l'arrêt de la collecte du verre en porte à porte et l'arrivée du bac à couvercle gris pour tous les déchets non valorisables. Pour le ramassage du verre, des PAV (Points d'Apport Volontaire) ont été installés sur le territoire communal et sont opérationnels : jusqu'au mois de mars vous pourrez néanmoins utiliser les bacs à couvercle bleu. Après cette date, ceux-ci seront récupérés par les services de la MEL. Il est à noter que tout bac non homologué ne sera pas relevé, de même que les sacs plastiques ou déchets posés à terre. Nous vous invitons à conserver et observer les consignes de tri qui ont été distribuées dans vos boîtes aux lettres. Au besoin, vous trouverez ces informations sur le site de la MEL ou de la mairie.

2023 sera également l'année du déploiement de la vidéo protection sur notre commune. Grâce aux travaux de préparation du SIVU (Syndicat intercommunal de gestion de la gendarmerie) et le concours du syndicat du numérique, ce déploiement se fera via le réseau de fibre optique : pour limiter les coûts un seul centre d'enregistrement sera installé à Annceullin pour les six communes du SIVU. Seize caméras seront installées sur le territoire communal dans un premier temps : ce chiffre pourra évoluer s'il était besoin.

Au niveau de l'investissement, les travaux prévus concerneront la toiture de la salle de gymnastique SICOT-COULON, qui, malgré les réparations multiples, prend l'eau. Les entrées de ville feront l'objet d'un aménagement paysager avec une signalétique commune. Nous pourrions envisager également la création du verger pédagogique, l'achat de la parcelle étant programmé pour le mois de février.

Ces deux années de crise COVID ont pesé également sur les associations allennoises. Heureusement celles-ci ont réussi à redémarrer leurs activités, et je profite pour remercier une fois de plus les présidentes et présidents ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent au sein des associations, qui apportent détente, loisirs ou culture aux habitants de la commune. C'est l'occasion aussi pour moi de remercier le corps enseignant pour son travail et la qualité des relations avec les services municipaux, l'année 2022 n'ayant pas été une année facile pour l'école maternelle à cause des travaux d'agrandissement. Enfin, un maire n'est rien sans aide pour effectuer les tâches qui sont les siennes. J'adresse donc mes remerciements à mon équipe pour son soutien dans la réalisation des projets et des actions quotidiennes pour le bien être des administrés et le bien vivre à Allennes les Marais. Ces remerciements s'adressent également aux agents, administratifs et techniques, qui mettent en œuvre les décisions des élus.

A toutes et à tous, je vous souhaite une bonne et agréable année 2023. Quelle soit porteuse de joie, de bonheur, de succès dans la réalisation de vos projets personnels ou professionnels, pour vous-mêmes et pour tous ceux qui vous sont chers. Formulons également des vœux pour que cette année soit celle de la paix retrouvée !

Bien à vous  
Gérard MAYOR

Édito ..... 02/03

Infos  
municipales ..... 04/49

Infos  
associatives ..... 50/52

Infos  
sportives ..... 53/55

Dossier  
Histoire ..... 56/57

Etat civil ..... 58

Nécrologie ..... 59



Directeur de la Publication : Gérard Mayor  
Rédaction : Service information  
Photos : Services Municipaux  
Conception et impression : sarl Graph1prim 59120 Loos  
Dépot légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2023



## Allennes propre



C'est sous le soleil qu'une cinquantaine de bénévoles de tout âge a participé à cette nouvelle édition d'ALLENES PROPRE le samedi 12 mars avec la participation notamment des jeunes du Conseil Municipal Enfants, l'Association des parents d'élèves, l'Amicale Laique, l'Association de Chasse "le marais" et tous les amoureux de la nature et de notre belle commune.

**Un grand merci à tous.**



## Boîtes de Noël

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous déposer vos boîtes de Noël pour les sans-abris. Boîtes qui permettront d'apporter du réconfort aux démunis qui passeront les fêtes dans la rue.

Le mercredi 14 décembre, Allennes les Marais a ainsi pu remettre 60 boîtes à l'association HelpAssos, à l'origine du projet.

Un grand merci à toutes et tous, merci aux élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) qui ont su faire passer le message auprès de leurs camarades et de leur entourage.

Grâce à vous, à vos dons et vos petites douceurs, des femmes, des hommes, des enfants auront un peu de chaleur en ces instants de fête.

**Rendez-vous l'année prochaine pour relever le défi !!!**



## Cérémonie médailles du travail

Le 1er mai, Gérard Mayor a pu remettre les diplômes des médaillés du travail lors d'une cérémonie en mairie.



## Boîte à livres

Depuis janvier 2022, une boîte à livres est à votre disposition à l'angle de l'allée du Stade et de la rue de Verdun.

Chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement.

**Un grand merci aux Services Techniques pour cette belle réalisation.**



## Concours maisons fleuries

La cérémonie de remise des prix pour le concours "Maisons Fleuries" s'est déroulée vendredi 18 novembre en Mairie.

Ouvert à tous les allennois, qu'ils soient jardiniers confirmés ou débutants, ce concours met en avant un double mérite. Il récompense à la fois le talent des jardiniers et l'engagement des citoyens au service de l'embellissement du cadre de vie commun.

Après le passage du jury en juin, les résultats sont les suivants :

- 1 - Mme Anne-Sophie BOURGOIS
- 2 - Mme Catherine FROMENT
- 3 - M. Devarajen LUTCHMANEN
- 4 - M. Hamada KROUSSA
- 5 - M. Pierre WILLEFERT

La municipalité a offert un bon d'achat aux mains vertes qui se sont investies dans ce concours. Chaque participant a également pu repartir avec un petit cadeau offert par M. Pierre WILLEFERT, un "Orpin de Palmer" (ou Sedum palmeri).

**Un grand merci aux lauréats, qui grâce à leur travail, participent au fleurissement de notre commune.**



## Conférence volcans

**A LA DECOUVERTE DES VOLCANS...**

Patrick Barois, un allennois passionné par les volcans, parcourt leurs flancs et leurs sommets partout dans le monde depuis plus de 40 ans.

Le samedi 30 avril, lors d'une conférence, il nous a fait découvrir le fonctionnement des volcans, dans le cadre de la tectonique des plaques terrestres et commentera des images du Cumbre Vieja, sur l'île de La Palma, dont il a pu approcher au plus près l'éruption en octobre dernier.



## Fête Nationale

La soirée a débuté par les danses des enfants du centre suivies par la traditionnelle retraite aux flambeaux avant le feu d'artifice.

Une petite restauration ainsi qu'une buvette était proposée par l'Amicale Laique.



COMMÉMORATIONS

Armistice du 11 novembre 1918

En ce 11 novembre 2022, jour commémorant l'Armistice de la grande guerre, de très nombreux allenois étaient présents lors du défilé et de l'hommage au monument aux morts d'Allennes-les-Marais.

Tous unis autour de la Municipalité, du Conseil Municipal Enfants, des Anciens Combattants, des représentants de la Gendarmerie Nationale, des enseignants et de l'Harmonie.

Ce fut un moment de grande émotion partagé par tous.



Cérémonie du 8 mai

À l'occasion de la commémoration du 77ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, Monsieur Gérard Mayor, Maire d'Allennes-les-Marais accompagné des représentants des anciens combattants, de la Gendarmerie Nationale et des élus de la Ville s'est rendu au Monument aux Morts en mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la France et pour notre Liberté.

Ce dépôt de gerbes fut suivi d'un instant de recueillement et du chant de notre hymne national, la Marseillaise.



Cérémonie fête des mères

Le vendredi 27 mai 2022, la commune a pu reprendre sa traditionnelle fête des mamans qui ont eu un bébé durant l'année 2021.

La salle du Conseil de la Mairie s'est transformée en nurserie avec les gazouillis des bébés et de nombreuses poussettes car 37 nouveaux allenois ont vu le jour en 2021.

Chaque maman a pu recevoir des mains des élus du conseil municipal un bouquet de fleurs et une peluche pour bébé avant de partager le pot de l'amitié.



Les belles sorties

Samedi 4 juin, Allennes les Marais a accueilli la Compagnie de l'Oiseau Mouche pour son nouveau spectacle "SATURNE".

**Un grand bravo pour cette belle prestation !!!**



Lille3000 – Utopia



Samedi 9 juillet, dans le cadre de Lille3000 – Utopia, une randonnée artistique était organisée.

Au départ de Carnin, la randonnée s'est ensuite rendue à Allennes les Marais.

A la Distillerie, les marcheurs ont pu découvrir les "Minitos" réalisés par les allenois en partenariat avec l'association "Talents et Passions", tout en profitant d'une pause musicale.

La randonnée s'est poursuivie vers les bords de Deûle où la péniche la VEZERE était amarrée.

Les participants ont pu pique-niquer et profiter d'une ambiance musicale proposée par la péniche la VEZERE.

Les enfants ont pu créer des personnages en liège au stand organisé par l'Amicale Laïque.

Parcours du coeur

Le dimanche 20 mars, une centaine de personnes a participé à l'un des deux parcours de randonnées (5 et 10km) organisés, en collaboration avec l'association "Les Copains d'Abord" à l'occasion du PARCOURS DU CŒUR.



Octobre Rose

Nous étions une soixantaine en cette belle fin d'octobre, pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein, dans le cadre d'Octobre Rose.

Soleil, température idéale, bonne humeur, tout était rassemblé pour parcourir les 5 ou 10 km dans une ambiance chaleureuse.

**Un grand merci aux participants ainsi qu'à l'association "Les Copains d'Abord".**



## Fête de la musique, le 21 juin

La musique était à l'honneur en ce jour de la Fête de la Musique à Allennes. Les allenois ont pu écouter ABBA (joué par Laurent Lacaille) et un concert de l'Harmonie. La soirée s'est terminée par une soirée dansante.



## Spectacle de fin d'année

De nombreux allenois sont venus, le vendredi 2 décembre, assister au spectacle de fin d'année offert par la municipalité "Ferguson Fox - Terrier en danger !"

Spectacle très apprécié des plus jeunes et qui s'est terminé par une séance photo avec Ferguson.



## Distribution des colis de Pâques

Moments d'échanges et de la convivialité retrouvée, lors de cet après-midi du mercredi 6 avril.

Nos aînés ont reçu de la part du CCAS, avec le concours des jeunes du Conseil Municipal Enfants, le traditionnel colis de Pâques.



## Repas des aînés Novembre 2022

Après deux années sans pouvoir se réunir nos aînés étaient ravis le 6 novembre dernier de se retrouver pour le repas organisé par le CCAS.

Ils étaient près de 90 à être venus, dans notre nouveau restaurant scolaire, René Mas, Une belle journée sous le signe du partage, de l'amitié et de la convivialité.

Rolande Galand, membre du CCAS et ancienne adjointe au maire, a été mise à l'honneur lors de cet événement.



## Voyage des aînés

### Une journée dans l'Avesnois

Organisée par le CCAS, le jeudi 30 juin (et après deux ans sans sorties), nos aînés ont pu profiter d'une journée dans l'Avesnois.

Visite de la Ferme du Pont des Loups et découverte de la fabrication du Maroilles, ainsi que la Brasserie de Monceau Saint-Waast, plus ancienne brasserie du Nord-Pas-de-Calais.

**Culture locale, dégustation, bonne humeur étaient au rendez-vous !**



## Tarifs location des salles communales et du C.C.A.S.

Locations des salles et du petit matériel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.



### Salle Annexe

Capacité d'accueil : environ 60 personnes

Annexe	MONTANT	
	Allenois	Extérieurs
Salle polyvalente		
1 journée	285.00€	320.00€
2 jours	395.00€	450.00€
1 journée	350.00€	410.00€
2 jours	495.00€	545.00€
Vin d'honneur	200.00€	210.00€

Location vaisselle et couverts : 1 €/participant

Arrhes seront de : 100.00 €

### Salle Béringère

Capacité d'accueil : environ 60 personnes

Location de la salle	Allenois	Extérieurs
1 journée	250.00€	300.00€
2 jours	350.00€	400.00€

L'utilisation des verres et plats est incluse dans cette location.

Arrhes pour un vin d'honneur seront de : 40.00€

### Salle Pierre Prévost

Capacité d'accueil : environ 40 personnes

Location de la salle	Allenois	Extérieurs
À caractère culturel / 2 jours	210.00€	235.00€

Arrhes à la réservation : 50.00€

En cas de désistement pour quelque utilisation que ce soit, les arrhes resteront acquises à la Commune, sauf décision contraire du Conseil Municipal dans le délai de 3 mois suivant la date prévue de l'utilisation. Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts. Le remboursement du matériel détérioré, cassé ou manquant se fera sur la base du coût payé à l'achat avec un minimum forfaitaire de 8.00 €.

### Salle Coluche

Capacité d'accueil : environ 40 personnes

Vin d'honneur	155.00€
---------------	---------

Arrhes à la réservation : 40.00€

Dépôt de garantie à la réservation pour l'ensemble des salles : 450.00€

### Salle Henri et Rémy Marchand

Montant de la location	210.00€
Arrhes	100.00€

(délibération du 08.2015)

### Location tables et chaises

Chaises (minimum 20)	1€ / chaise
Tables	10€ / table

### Salle Henri Bernard

Location de la salle	Allenois	Extérieurs
Pour le week-end	395.00€	450.00€
Arrhes	100.00€	100.00€

La location des couverts est comprise dans le prix

Vin d'honneur	220.00€	250.00€
Arrhes	40.00€	40.00€

Dépôt de garantie :

**Dépôt d'un chèque de 450.00€** (restitué à l'issue de l'état des lieux de fin de location). Le dépôt de garantie s'impose tant aux particuliers qu'aux associations.

En cas de désistement, les arrhes seront acquises au C.C.A.S, sauf décision contraire de la Commission Administrative prise dans le délai de trois mois suivant la date prévue de l'utilisation.

Le versement du solde tiendra compte du montant de la location au jour de l'utilisation. Il en sera de même pour les couverts.

**En fin de location, le matériel manquant ou détérioré sera facturé avec un minimum forfaitaire de 8.00 €.**



ACCUEILS DE LOISIRS

AVRIL

Les centres de loisirs de printemps se sont terminés sous le soleil, après deux belles semaines sur le thème de "Sous l'Océan".

Nos enfants ont profité d'ateliers pâtisseries, d'activités manuelles, rallye photos dans notre joli village, séances de gym avec Stéphanie et Nicolas, une sortie Taho & Lina pour les maternelles, Golfy pour les primaires. Pour nos préados et ados, accrobranche, karaoké, bubble-foot, bowling et pour finir avec un karting. Pour terminer un spectacle de magie, suivi d'une Boum dans la cour.

Merci aux enfants, aux animateurs, aux services jeunesse, garderie, restauration, administratifs et techniques.

**Bravo à vous tous pour la réussite de ces centres. On se retrouve aux prochaines vacances.**



JUILLET

Les centres de loisirs de juillet sur le thème du tour du monde se sont terminés et ce n'est pas sans nostalgie pour nos enfants comme pour l'équipe d'animation.

Les enfants ont pu voyager de la Chine au Mexique en passant par l'Espagne, l'Egypte, le Brésil ...

Ils ont pu participer à de nombreuses activités : ateliers culinaires, des séances de gym, des grands jeux dans le village (Allennes express, rallyes photos...), des activités manuelles (origami, création d'album photos, déguisements pour le spectacle), créations de fresques et divers jeux sportifs ou/et de réflexion. Une initiation au camping sur deux nuits pour plus de cinquante enfants.

Sorties sur cette période : Ch'ti parc (1ère semaine), aux Loupiots (2ème semaine) et la plage de Gravelines (3ème semaine).

Et pour terminer ces 3 semaines, une kermesse et un grand spectacle de fin de centre.

**Un grand merci aux jeunes et à notre équipe d'animation**



FÉVRIER

Les centres de loisirs de février se sont terminés sous le soleil, après une belle semaine sur le thème de l'Italie et du carnaval de Venise.

Nos enfants ont profité d'ateliers créations d'accessoires et déguisements, d'activités manuelles, séances de gym avec Stéphanie, bibliothèque avec Isabelle Trinel, structures et jeux de kermesse gonflables sur deux jours, bowling pour les grands, rallye photos dans notre joli village, grand jeu "la chasse aux trésors", petits déjeuners au centre, et le dernier goûter partagé tous ensemble dans les rues de notre belle commune.

Merci aux enfants, aux animateurs, aux services jeunesse, garderie, restauration, administratifs et techniques.

**Bravo à vous tous pour la réussite de ces centres. On se retrouve aux prochaines vacances pour 2 semaines de centre.**



ACCUEILS DE LOISIRS

NOVEMBRE

Nos jeunes ont pleinement profité des centres de loisirs de la Toussaint : danse du matin, séance de gym avec Nicolas et Stéphanie, atelier lecture avec Isabelle, activités manuelles et culinaires, grand jeu du petit enquêteur, différents jeux sportifs, journée jeux gonflables et activités, spectacle de magie et ventriloquie... pour finir cette belle semaine avec un après-midi boum et jeux musicaux.

**Merci aux enfants, aux animateurs, aux services jeunesse, garderie, restauration, administratif et technique. Bravo à vous tous, on se retrouve aux vacances de février.**



AOÛT

Les centres de loisirs d'août sur le thème du voyage dans le temps se sont terminés et ce n'est pas sans nostalgie pour nos enfants comme pour l'équipe d'animation.

Les enfants ont pu voyager de la préhistoire à l'an 3000 en passant par le moyen âge.

Ils ont pu participer à de nombreuses activités : des séances de gym, des grands jeux dans le village, des activités manuelles (créations de fresques et divers jeux sportifs ou/et de réflexion), une initiation au camping, spectacle de magie, kermesse, laser game, conte animé, planétarium et le MUMO (musée mobil).

Sorties sur cette période : Zoo de Lille, Cita Parc.

Et pour terminer ces 3 semaines, un grand spectacle de fin de centre.

**Un grand merci aux jeunes et à notre équipe d'animation**



Activités des ados

Cette année les ados (11-17 ans) du local Jeunes ont réalisé des actions d'autofinancements (tournoi de pétanque familial, tombola à Noël).

Douze ados ont effectué le séjour en Charente Maritime au mois de juillet.

Ils ont également effectué des sorties Escalade, trampoline parc, soirées à thème et du Karting lors des vacances scolaires de la Toussaint. Ils ont participé à la sortie Astérix organisée par le service jeunesse.

Rendez-vous en 2023 pour d'autres projets et sorties.



Le mardi matin  
Sur inscription  
auprès du RPE  
(Selon planning)

momentart

Les ateliers du

Relais Petite Enfance

Pour les professionnels de la petite enfance

Allennes  
9 RUE SONNEVILLE - 49234 ALLENES-LES-MARAIS  
RAM.E.JE@ALLENES.FR  
09.28.01.29.31



Grâce au réseau des 4 médiathèques de la Haute Deûle : empruntez où vous voulez, rendez où vous voulez : des romans, documentaires, BD, mangas, magazines, films, musiques, livres numériques pour enfants dyslexiques, livres en gros caractères pour faciliter la lecture, livres audio.

**Inscription gratuite pour les enfants et étudiants, 16 € pour les adultes.**



## Médiathèque

En 2022, la médiathèque Henri Delacroix vous a emmené "la tête dans les étoiles". Le festival a débuté à la distillerie avec un spectacle pour petits "Neuf lunes et le grand jour". Puis c'est un planétarium itinérant du Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq qui a pris place dans la salle de sport. Sous sa coupole, il était facile de repérer les constellations et observer les mouvements du ciel étoilé. Grâce à l'implication des bénévoles et à la formation d'Isabelle aux commandes de cet outil numérique, tous les élèves allennois ont pu profiter de séances adaptées à leur âge. Les adultes ont quant à eux bénéficié de la passion et des connaissances des Astronomes Amateurs de Courrières pour observer les changements saisonniers et réaliser une carte du ciel en famille. Le festival s'est déployé sur les 4 médiathèques, il a bénéficié du soutien de la Médiathèque Départementale du Nord. Nous avons proposé différentes manifestations que nous renouvelons cette année comme le "Prix des Incorruptibles",

belle aventure nationale de lecture proposée aux grands scolaires et le prix littéraire mis en place par la MEL "Libre2lire" catégorie Ado où tout jeune âgé de plus de 11 ans peut participer et élire son roman préféré parmi 4 ouvrages sélectionnés. Ajoutons "La grande lessive", une œuvre artistique éphémère où tout le monde peut participer, y compris vous qui lisez cet article ! Cette année encore, l'étendage est prévu le jeudi 23 mars. Le projet est de concevoir, de manière collective, un dispositif inédit, intrigant, et pourquoi pas artistique, pour faire de l'art participatif.

La médiathèque, c'est aussi et surtout des histoires, encore des histoires, toujours des histoires grâce à la participation des bénévoles animatrices et de Monique qui assure la permanence tous les vendredis et vous délivre ses coups de coeur. Merci à elles de nous transmettre leur passion du livre.

**N'hésitez pas à visiter votre médiathèque et son réseau, son site internet et à vous abonner à la newsletter pour plus d'infos.**

## Le Conseil Municipal Enfants 2021-2022 (CME)

L'année scolaire débute toujours par la mise en place du Conseil Municipal Enfants. Cette cérémonie a eu lieu le samedi 15 novembre en Mairie en présence de Monsieur Gérard Mayor Maire, Madame Carine Vandaele Adjointe Éducation, Communication et Numérique, Monsieur Stéphane Dal Moro Adjoint Jeunesse et Petite Enfance, Monsieur Jean-Christophe Gaillard Conseiller Délégué au CME et à l'Intergénérationnel et Madame Véronique Warnier Adjointe Culture Animation. Elle fait suite aux élections du 7 octobre dernier qui ont eu lieu à l'Ecole le Petit Prince. Cette année, nous accueillons 9 CM1 qui rejoignent 7 CM2 élus en octobre 2021.

Ces nouveaux élus sont : Bodin Malo, Canler Anne, Chocraux Nino, Delpierre Maëly, Machen Erwan, Malliar Yann, Touffet Tom, Vandromme Zoé et Verdonke Mattéo. Elus pour un mandat de deux ans (CM1 et CM2), ils rejoignent Dubar Léon, Monseillier Milo, Jeanjean Till, Kelder Elsa, Nison Océane, et Ferlicot Chloé.

Les jeunes élus se réunissent une fois par mois en mairie, le samedi matin pour chercher, élaborer et mettre en route leur projet annuel. Ils participent également aux côtés des élus adultes, quand cela est possible, aux diverses manifestations sur la commune (Allennes Propre, Accueil des nouveaux Allennois, Distribution des colis aux aînés avec le CCAS, Défilés du 11 novembre et du 8 mai). Cette année nous avons pu visiter l'hémicycle du département, la visite

du musée de la Grande Guerre à Meaux, participé au ravivage de la flamme du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe, les boîtes de Noël des sans abris et le projet de la boîte à livres a abouti. Nous remercions également Hochedez Zoé, Demartin Méline, Ruant-Van Der Henst, Legros Cécile, Delecourt Elyse et Noue-Firmin Eva dont le mandat a pris fin.

**Pour toutes informations concernant le Conseil Municipal Enfants, vous pouvez contacter Monsieur Jean-Christophe Gaillard et Monsieur Stéphane Dal Moro à la Mairie.**



## Fête des écoles

Une très belle fête des écoles 2022

Avec la participation de l'Ape, l'Amicale Laïque, les enseignants, les animateurs et surtout les enfants avec des chants, danses, chorales, flash mob, expositions, jeux extérieurs, boom ...

**Bravo et merci à tous pour cette belle journée et ce spectacle de qualité**



## Classe découverte



## Ecole maternelle "AUGUSTINE TESTELIN"

L'année 2021-2022 fut, une nouvelle fois, très riche à l'école maternelle.

Sous le thème de l'Histoire, les enseignantes ont fait voyager les enfants à travers le temps tout en restant fidèles aux impondérables moments qui rythment la vie de l'école.

L'année a débuté, comme est la tradition, par notre balade dans Allennes les Marais accompagnés de Nicolas, l'intervenant sportif, et de parents, qui a ravi tous les enfants de l'école.

La semaine du goût orientée vers les couleurs (marron, jaune et blanc) a permis aux petits comme aux grands de s'amuser tout en dégustant des aliments...

La période de Noël fut très festive avec une vie de classe rythmée par les préparatifs de cette fin de période.

Malgré le contexte sanitaire encore tendu, les enfants ont pu voir le Père Noël, lui chanter une petite comptine et repartir avec une coquille et une orange offertes par la municipalité.

Un goûter de Noël offert par l'école ainsi que des cadeaux pour la classe ont clôturé cette année civile.

"Perrine et le potier", spectacle interactif, a ouvert une nouvelle année qui s'est poursuivie autour de nos axes historiques ; les dinosaures, les hommes préhistoriques, les Gaulois et les Romains... très appréciés des enfants dans leurs découvertes.



Les Gs et les Ms-GS ont participé au dispositif Ecole et Cinéma qui leur a permis d'aller à la médiathèque d'Annœullin pour y visionner deux fois dans l'année des courts-métrages français.

En mars, le carnaval fut un plaisir pour les enfants. Une matinée ensoleillée qui a débuté par un défilé devant l'école avec lancers de confettis et qui s'est terminée par un goûter de crêpes (bien-sûr !) et de jus de fruits pour tous les enfants.

Les Gs et les Ms-Gs ont aussi participé à la grande lessive, manifestation artistique éphémère, ce jour-là, et ils ont accroché leur production sur des fils à linge sur le parvis de la distillerie....

La chorale des Ps-Ms a pu se représenter devant les parents dans la cour de l'école primaire, fin avril, pour le plus grand plaisir des familles qui ont pu apprécier les chants appris par leur(s) enfant(s) depuis le début de l'année scolaire.

Une visite guidée au Louvre-Lens, en deux temps pour les classes, a pu être organisée autour de l'exposition temporaire sur Rome en mai et juin. Elle a beaucoup impressionné les enfants.

En fin, la fin d'année a été marquée par la sortie au parc Asnapio de Villeneuve d'Ascq et le retour de notre fête des écoles.



## Ecole élémentaire "Le Petit Prince"

Cette année, encore, l'école Le Petit Prince s'est engagée dans de nombreux projets et manifestations.

Les classes de CP, CE1 et CE1/CE2, inscrites au dispositif "école et cinéma" ont assisté à la projection de deux films, "Mon voisin Totoro", "Les vacances de M. Hulot" et de cinq courts-métrages dont le thème était "Même pas peur !"

Les ateliers "Archéologie" animés par des étudiants de l'université de Lille 3 ont permis aux élèves de CE2 et de CM de découvrir différents sujets tels que la mythologie et les pharaons.

L'infirmière scolaire, Mme Legrand est intervenue dans les classes de CP et de CE1 pour expliquer "Les dangers domestiques", "comment apprendre à porter secours". Elle a également travaillé sur "L'alimentation" et "le sommeil".

Elle a aussi abordé le thème de la "Puberté - Vie sexuelle et affective" avec les classes de CM2.

Des ateliers sur "l'alimentation et l'activité physique" ont été organisés, pour toutes les classes, par des étudiants en médecine dans le cadre du Service Sanitaire

Les classes de CM2 sont allés visiter le collège Albert Ball, en avril. Cela leur permet de se familiariser avec l'établissement et ainsi faciliter leur rentrée au collège.

Tous les élèves ont bénéficié des différentes animations préparées par la Médiathèque et adaptées à tous les niveaux : "La fête dans les étoiles" (planétarium ambulant), "les incorruptibles" pour les classes à partir du CE1.



Chaque enfant a pu aussi emprunter des livres tout au long de l'année.

Tous les élèves ont participé à la "grande lessive" dont le thème était "Ombres portées". Ils se sont rendus déguisés à la Distillerie pour accrocher leur œuvre.

Les gendarmes, n'ayant plus la possibilité d'intervenir directement dans les classes pour assurer la formation "permis piéton" pour les classes de CE2 et "permis internet" pour les classes de CM2, ont confié leur matériel aux enseignantes qui l'ont présentée.

L'activité "vélo" a été réalisée pendant les séances de sport avec Nicolas, animateur sportif.

L'année s'est achevée par les sorties scolaires. Les classes de CP sont allées à Bailleul au Conservatoire botanique où ils ont découvert un parcours sensoriel.

Les classes de CE se sont rendus aux Prés du Hem où différentes activités leur ont été proposées.

L'école a également participé aux actions menées par l'APE et l'amicale laïque.

**Un grand MERCI à tous (parents, mairie, enseignants) pour votre soutien et votre implication pour faire de l'école un endroit agréable où les enfants peuvent s'épanouir.**

Les quatre classes de CM n'ont malheureusement pas pu se rendre, en janvier, en classe de neige puisque les conditions sanitaires n'étaient pas favorables.

Cependant, l'équipe éducative de l'école et la mairie ont travaillé ensemble pour proposer un nouveau séjour en juin, une classe verte.

Les élèves ont ainsi pu se rendre à Châtel et participer à diverses activités telles que l'escalade, la randonnée, la sculpture sur bois, la visite de la vieille douane...

Tous les enfants étaient ravis, heureux. Ils ont profité d'un cadre magnifique, d'une cuisine familiale, d'une météo très favorable et des activités épanouissantes. Ils garderont un souvenir inoubliable.

Les parents ont pu suivre, quotidiennement, les journées bien remplies de leurs enfants grâce au blog que les enseignantes ont créé sur l'ENT en déposant de magnifiques photos.

**Un immense merci à la municipalité pour l'organisation et aux enseignantes pour leur investissement et leur travail remarquable.**





## Le budget primitif 2022 de la commune

### II SE DIVISE EN 2 SECTIONS :

A – La section de " FONCTIONNEMENT " où sont inscrits :

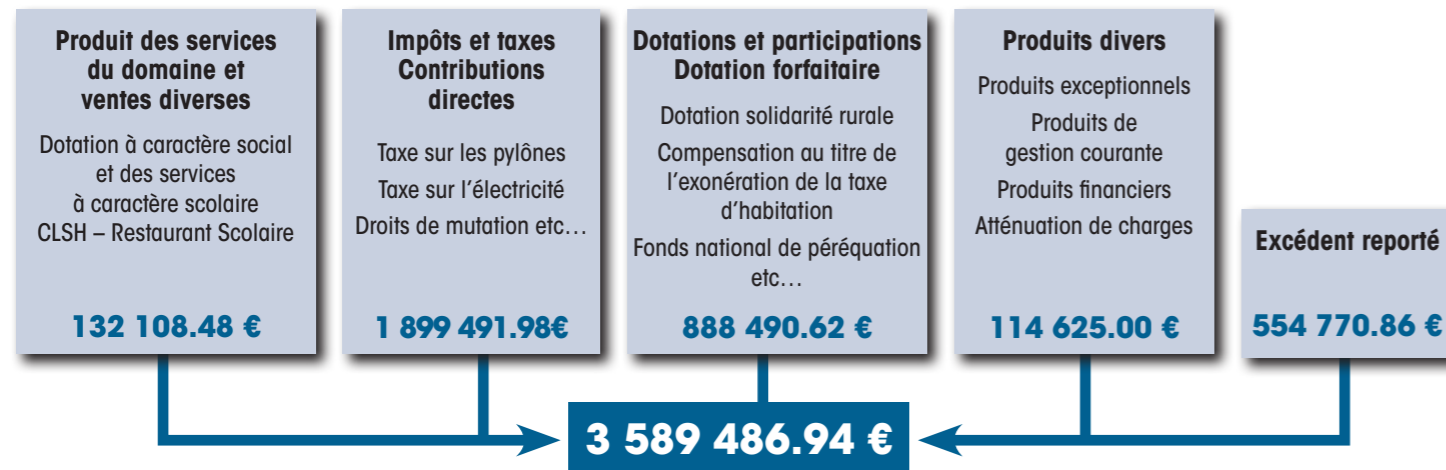
- en recettes : **les ressources ordinaires servant à assurer cette marche et cette gestion, avec dégagement d'un surplus d'autofinancement affecté aux dépenses d'investissement**
- en dépenses : **les crédits affectés à la "marche normale des services" et à la "gestion du patrimoine et ses activités"**

B – la " SECTION D'INVESTISSEMENT " avec :

- en recettes : **les ressources extraordinaires (emprunts, subventions, etc...) et l'autofinancement, le FCTVA, la TLE...**
- en dépenses : **les crédits affectés aux acquisitions immobilières, gros travaux et remboursements de la dette en capital**

Nous rappelons pour information qu'un budget primitif est voté en début d'année et que dans le courant de l'année, compte-tenu des nécessités qui apparaissent, le Conseil Municipal peut voter des D.B.M. (décisions budgétaires modificatives) qui consistent à majorer certains chapitres compensés par des minorations d'autres chapitres.

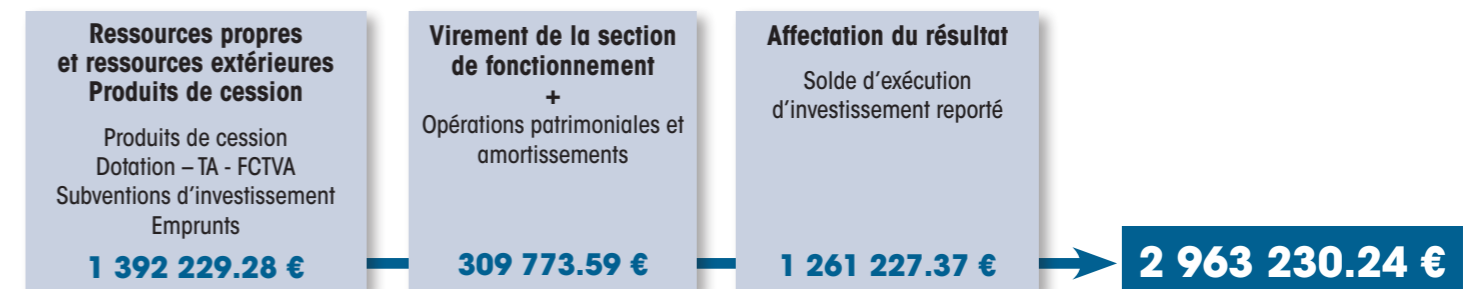
### RECETTES



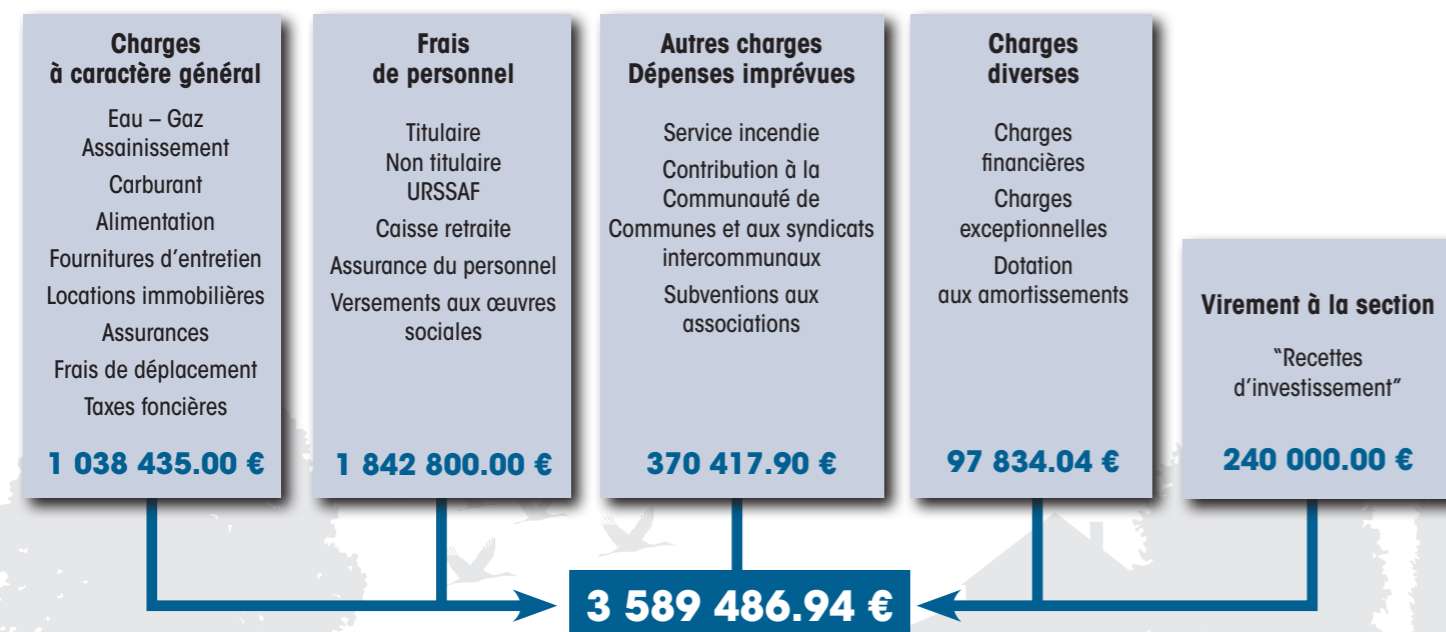
### DÉPENSES



### RECETTES D'EXERCICE



### DÉPENSES



### DÉTAIL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Espaces verts	3 500.00 €
Stade	50 000.00 €
Ecole maternelle + restaurant scolaire	2 441 987,02 €
Ecole primaire "Le petit prince"	16 080.00 €
Matériel voirie	1 440.00 €
Matériel informatique	17 100.00 €
Matériel services techniques	9 500.00 €
Equipement salle Léo Lagrange	3 010.00 €
Salle Sicot coulon	6 515.00 €
Acquisition terrain	13 500.00 €
Garderie	14 056.00 €
Espace jeunesse	3 400.00 €
Illumination de Noël	5 000.00 €
Cimetière	26 660.00 €
Eclairage public	58 000.00 €
Video surveillance	40 000.00 €
Mobilier urbain	1 200.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 710 948,02 €</b>

Le présent Budget Primitif 2022 tient compte de la réforme fiscale sur la taxe d'habitation. Pour autant, la commune n'a fait l'objet d'aucune évolution de ses taux pour les taxes locales.

## Procès-verbaux des conseils municipaux 2021

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022. Adopté à l'unanimité.

## 1 Plan Communal de Sauvegarde | Mise à jour

Monsieur le Maire expose que la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 17 août 2004, dans le cadre particulier de la protection générale de la population, a mis en place, notamment pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels, un plan communal de sauvegarde.

Le plan communal de sauvegarde a été approuvé le 27 septembre 2020 mais nécessite une mise à jour.

Ce plan communal regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.

Monsieur le Maire propose qu'une mise à jour du plan communal de sauvegarde soit mis en place dans notre Commune et qui serait axé sur les risques suivants :

- plan de prévention des risques naturels (inondation)
- plan canicule
- pandémie grippale
- pandémie COVID 19
- distribution des pastilles d'iode

Il est proposé au Conseil Municipal de décider l'adoption de la mise à jour du plan communal de sauvegarde portant sur les risques suivants :

- plan de prévention des risques naturels (inondation)
- plan canicule
- pandémie grippale
- pandémie COVID 19
- distribution de pastilles d'iode

Adopté à l'unanimité

## 2 Modernisation de l'Aéroport de Lille - Lesquin | Enquête publique | Avis du Conseil Municipal

Le projet de modernisation comporte trois objectifs : adapter l'aéroport aux nouvelles normes réglementaires et de sécurité (accotements des pistes, sécurisation du tri bagages, déconstruction de la rampe d'accès à l'aérogare) ; améliorer les conditions d'accueil des passagers (séparation des zones d'arrivées et de départs) ; proposer des destinations adaptées aux besoins des habitants des Hauts de France vers l'Europe du Nord et l'Europe de l'Est notamment, outre le Maghreb.

Le 31 décembre 2021, Monsieur le Préfet informait l'ensemble de communes concernées du lancement d'une enquête publique préalable aux différentes autorisations. Cette enquête publique prendra fin le 14 février 2022. Monsieur le Préfet sollicite l'avis des conseils municipaux précisant que celui-ci doit lui parvenir avant le 1er mars 2022 pour être pris en compte.

L'ensemble des élus allennois a été invité à consulter le dossier complet par voie électronique le 10 janvier 2022.

Dans le cadre de cette enquête, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal exprime officiellement un avis sur ce projet qui aura un impact important sur notre ville. Le projet de modernisation semble important pour améliorer le fonctionnement de l'aéroport et l'accueil des passagers.

Toutefois plusieurs points de vigilance apparaissent :

Au niveau du trafic :

- L'augmentation du trafic va entraîner un accroissement des nuisances sonores pour les riverains. Un contrôle accru est nécessaire concernant les vols de nuit et le respect des trajectoires.
- L'objectif de 17% des voyages en transports en commun pour venir et repartir de l'aéroport semble très ambitieux et nécessitera une réelle amélioration de la desserte de l'aéroport par un transport en commun en site propre.
- Même en tenant compte de cette augmentation de la part des transports en

commun, une hausse très importante de la circulation automobile est attendue en raison de l'accroissement du nombre de voyageurs, du doublement des effectifs de l'aéroport et des services associés, et enfin avec le projet de construction de 40 000 mètres carrés de bureaux. Il sera nécessaire d'étudier un plan de circulation global incluant les accès à l'aéroport depuis l'A1 et les différents carrefours giratoires pour fluidifier le trafic, et de réaliser des travaux d'aménagement de ces infrastructures.

Au niveau environnemental :

- L'avis de cadrage de l'Autorité Environnement, laisse plusieurs interrogations tant en termes de nuisances sonores et lumineuses que sur l'impact au niveau de l'écosystème et de la qualité de l'air.

Vu le bilan des concertations préalables laissant plusieurs observations de riverains directement concernés.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, les élus d'opposition ne prenant pas part au vote, donne :

- un avis favorable sur le projet de modernisation pour l'amélioration de l'accueil des passagers et l'adaptation de l'aéroport aux évolutions réglementaires ;
- un avis défavorable sur le projet de développement de nouvelles destinations et l'accroissement du trafic aérien, sauf si les trois points suivants sont pris en compte par Aéroport de Lille SAS, par la MEL et par la DIR :

- Contrôle accru des trajectoires et limitation des vols de nuit.
- Aménagement d'accès routiers directs depuis l'A1 pour fluidifier le trafic et limiter les reports sur les communes voisines.
- Des réponses concrètes et étayées au-delà du présent dossier proposé au niveau de l'impact environnemental en général.

## 3 Tarifs et organisation pour le lieu d'accueil de loisirs et de proximité de l'espace jeunes : Espace jeunes allennois | Délibération complémentaire

M. DAL MORO présente la délibération.

En s'appuyant sur un diagnostic réalisé sur le public 11-25 ans, la Commune a ouvert, depuis le mois de mai 2019, un équipement dédié à cette tranche d'âge, s'attachant à répondre aux besoins de ce public et apportant une réponse complémentaire aux propositions tissu associatif. Après avoir acté les modalités de fonctionnement par délibération du 12/06/2019, d'avoir apporté une action supplémentaire le 26 janvier 2021, il convient aujourd'hui de modifier les actions en période de vacances scolaires.

En période scolaire :

- les accueils des mardi et vendredi de 17h à 19h et le mercredi de 14h à 18h pour les 13-17 ans selon les tarifs annuels suivants :
  - 10 € pour les allennois ;
  - 15 € pour les extérieurs.
- les mercredis de 10h30 à 12h pour les 6-8 ans :
  - 5 € pour les allennois ;
  - 8 € pour les extérieurs.

- les mercredis de 13h30 à 15h pour les 9-12 ans :
  - 5 € pour les allennois ;
  - 8 € pour les extérieurs.

En période de vacances scolaires :

- tous les après-midis de 14h à 18h en lien avec les accueils collectifs de mineurs pour les 11-17 ans uniquement avec un temps fort en soirée par semaine.
- une inscription hebdomadaire pour les 11/17 ans non-adhérents en période d'accueil de loisirs sans hébergement aux tarifs suivants :
  - 5 € pour les allennois ;
  - 8 € pour les extérieurs.
- Vu la consultation de la commission "Finances - Administration Générale - Urbanisme",

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir adopter les tarifs ci-dessus, à compter du 1er février 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

## 4 Accueil de loisirs 2022 | Création de postes d'encadrement | Délibération complémentaire concernant la rémunération des animateurs

M. DAL MORO présente la délibération.

Afin d'assurer le fonctionnement des séjours avec nuitée, Monsieur le Maire propose la majoration de la rémunération des animateurs en encadrement lors des séjours concernés comme suit :

Toute période pendant laquelle l'agent est à disposition de l'employeur sans pouvoir vaquer à ses occupations, est considéré comme du travail effectif.

Selon le décompte retenu par l'Etat, un décompte forfaitaire de 3 heures effectives par nuit sera appliqué à compter du 1er février 2022.

Vu la consultation de la commission "Administration Générale, finances, urbanisme" en date du 20 janvier 2022, Délibération adoptée à l'unanimité.

## 5 Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire sollicite l'étendue de sa délégation afin de faciliter la gestion des demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs.

La délibération initiale du 26 mai 2020 modifiée en date du 30/06/2020 sera complétée à l'alinéa 23.

23°) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de fonds de concours pour tout projet de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité

## 6 Demande de subvention FIPD 2022

Monsieur le Maire expose que le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection est susceptible de faire l'objet d'une aide du FIPD pour l'année 2022. Cette aide peut atteindre 50%.

L'étude de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est annexée à la présente délibération.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 93 051€ HT  
Subvention au titre du FIPD 2022 : 46 525,50€

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet serait entièrement réalisé avant fin 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

## 7 Demande de subvention au titre de Fonds de Concours Métropolitain Vidéo protection MEL

Monsieur le Maire expose que le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection est susceptible de faire l'objet d'une aide du fonds de Concours métropolitain MEL pour l'année 2022. Cette aide peut atteindre 50%.

L'étude de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est annexée à la présente délibération.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 93 051€ HT  
Subvention au titre fonds de concours métropolitain vidéoprotection MEL : 46 525,50€

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet serait entièrement réalisé avant fin 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER MARS 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022

## 1 Rapport d'orientations Budgétaires (ROB)

## Préambule

## A. Le contexte budgétaire et financier

## B. Le périmètre budgétaire prévisionnel 2022

- a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale
- b) Incertitude sur les engagements de l'Etat et le réajustement des versements de l'intercommunalité
- c) Baisse prévisionnelle des recettes des domaines et des autres participations
- d) Attribution de compensation grevée de créances mais compensée par la dotation de solidarité communautaire
- e) Augmentation des recettes contractuelles mais à prendre avec prudence
- f) Stabilité des produits de gestion courante
- g) Recettes d'investissement : toujours difficiles à mobiliser et anticiper
- h) Un endettement maîtrisé qui ne devrait pas s'accroître en 2022

## C. Des choix : les décisions d'orientation budgétaire

- a) Masse salariale et assurances du personnel
- b) Le fonctionnement durable de la collectivité
- c) L'offre de service de proximité aux habitants
  - Une offre de service plus en adéquation avec les besoins des habitants
  - Les jeunes parmi les priorités
  - Le soutien aux associations pour maintenir "le bien vivre ensemble"
  - L'animation de la ville par une culture ouverte à tous
  - Le développement de la vidéo surveillance pour aider notre police municipale et la gendarmerie
- d) Des chantiers 2022 en faveur du service et du cadre de vie
- e) Une offre sociale importante grâce à un budget communal alloué au CCAS conséquent
- f) Un Plan pluriannuel d'investissements et de maintenance pour la modernisation, l'entretien durable du patrimoine communal et des équipements de proximité.

## D. Conclusion

## Préambule :

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi "NOTRe" a modifié les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses du personnel.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le ROB est transmis au Préfet et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la Métropole Européenne de Lille) et sera publié sur le site internet de la commune.

Cependant, fidèle reflet des priorités politiques consignées depuis 2014, le budget 2022 poursuivra les **4 grands objectifs** suivants :

- > Poursuivre la modernisation des équipements municipaux à destination du grand public, notamment les secteurs scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- > Garantir un accès large aux services municipaux par une ouverture et des tarifs volontaristes
- > Promouvoir le bien vivre ensemble et s'équiper pour garantir la tranquillité publique
- > Prévoir les investissements nécessaires sur le long terme pour le cadre de vie Allenois et les équipements municipaux

## Contexte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022

L'élaboration du projet de budget primitif de la commune d'Allennes-les Marais pour 2022 s'effectue dans un contexte de sortie de crise post-covid certes esquissée mais encore très incertaine. Elle reste en effet caractérisée par une situation sanitaire toujours fragile, marquée par des variations successives du taux d'incidence toujours actuelles, en dépit de la diffusion de la vaccination parmi la population, et une reprise économique soutenue cependant pénalisée par une hausse significative du coût des matières premières. Celle-ci génère un risque inflationniste qui se répercute d'ores et déjà sur les prix acquittés par les particuliers comme par les collectivités locales, et perdurera vraisemblablement dans les prochains mois.

Dans ce contexte, et face à une situation générale aggravée des finances publiques, la ville d'Allennes-les-Marais entend poursuivre sa marche en avant et mener à bien les projets qu'elle a lancés et promis à ses habitants en 2020. De cet engagement dépend la poursuite de la satisfaction des besoins des Allenois tout en tentant de rétablir le lien social distendu pendant plus d'un an de crise sanitaire.

## A. Le contexte budgétaire et financier

Le contexte sanitaire allié à la poursuite des ajustements des différentes attributions de compensation de la fusion MEL/ CCHD a eu pour effet de dégager un excédent de fonctionnement. Il demeure à interpréter avec toutes les précautions de rigueur. En effet, le développement de nouveaux services, les différents mouvements de personnel, l'inflation des matières premières tendent à nous inciter à la plus grande prudence sur les marges de manœuvre à venir.

Il vient s'ajouter à l'expansion de la population permettant à Allennes-les-Marais de rester au-dessus du seuil des 3500 habitants qui a engendré des recettes

supplémentaires. Les dépenses liées à la COVID 19 en 2021 se poursuivent mais n'ont pas été autant compensées qu'en 2020 par les économies liées au fonctionnement haché des actions municipales.

De plus, la relance toujours espérée des activités au cours de l'année 2022 engendre une augmentation prévisible des dépenses.

De même, la volonté de la municipalité de développer des politiques d'accompagnement en direction des Allenois dans la globalité suppose aussi une forte mobilisation des moyens dont la commune dispose afin, par exemple, d'atténuer le désengagement de l'Etat

et d'autres partenaires institutionnels sur un certain nombre de domaines.

S'agissant de l'évolution des dotations, nous avons alerté les membres du conseil municipal sur les effets d'aubaine d'entrée dans la MEL. En effet, la CLECT de la Métropole n'a rendu ses arbitrages définitifs concernant le territoire de la Haute Deûle qu'au 3ème trimestre 2021 du point de vue des réelles attributions de compensations qui seront versées au cours du mandat et celles-ci ont fait l'objet d'ajustements qui pèseront forcément sur les recettes de fonctionnement.

Malgré cela, la relative maîtrise des dépenses de fonctionnement, entreprise depuis de nombreuses années et accentuée durant la période de baisse de la dotation forfaitaire, permet d'écarter le risque de difficultés financières majeures à moyen terme.

La réforme de la taxe d'habitation aura quant à elle pour effet de geler dans le temps les recettes correspondantes.

Au niveau national, la volonté du pouvoir central de redynamiser au plus vite l'économie à travers un plan de relance sans précédent a trouvé sa traduction dans les projets municipaux à travers le lancement d'un nouveau restaurant scolaire, la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, la garderie maternelle, le stockage et la réfection de la cour de récréation. Ce projet est nécessaire voire salutaire au regard de l'annonce d'une ouverture de classe supplémentaire en maternelle et la fréquentation

## B. Le périmètre budgétaire prévisionnel 2022

## a) Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

**Dans un contexte difficile, où la pression fiscale reste, sur le plan national, à un niveau élevé, la crise sanitaire pèse sur le pouvoir d'achat des ménages,** la Municipalité exclut d'alourdir encore plus la fiscalité **pour les ménages.**

Ainsi, **aucune hausse de la part communale des taux d'impôts locaux ne sera appliquée pour le budget 2022,** et ceci pour la 17ème année consécutive.

**La conséquence budgétaire de la baisse et de la suppression progressive de la taxe d'habitation, devrait se traduire par une baisse de la fiscalité locale et une augmentation des compensations reçues par l'Etat, en principe, à l'euro près. Toutefois, ces effets ne seront réellement et définitivement observés qu'au terme de la mise en œuvre de la réforme soit à l'horizon 2023.**

**Eléments prospectifs : sauf hypothèse d'une nouvelle baisse des dotations ou de nouvelles charges de fonctionnement transférées ou mises à la charge des communes par l'Etat, la ville d'Allennes-les-Marais prévoit de ne pas augmenter les taux des impôts locaux au cours du mandat.**

## b) L'incertitude sur les engagements de l'Etat et le réajustement des versements de l'intercommunalité.

## &gt; L'incertitude sur les engagements de l'Etat pour l'année 2022

A périmètre constant, et hors FCTVA, les concours de l'Etat aux collectivités devraient être stabilisés en 2022 au niveau de 2021. Néanmoins, le Projet de loi de finances de l'Etat couplé au plan de relance et ses mesures de baisse d'impôts de production, risquent à terme de peser sur les produits fiscaux des collectivités.

Le fait de demeurer au-dessus du seuil de 3500 habitants induit un maintien des dotations sur 2022.

toujours à la hausse de nos services périscolaires.

En outre, les dispositifs de financement seront mobilisés pour amoindrir la part à charge communale et prévoir le financement des autres projets du mandat. Malgré un contexte de manque de visibilité des ressources, compensé par une meilleure valorisation du patrimoine communal, et bien que disposant d'un produit fiscal par habitant très en-dessous de la moyenne observée sur le plan national, **la ville n'augmentera pas, pour la 17ème année consécutive, les taux des impôts locaux.**

L'ensemble de ces éléments permettra à la Ville de poursuivre le **développement de son offre de service à la population,** mais aussi de se dégager les marges de manœuvres indispensables pour soutenir la politique d'investissement qui, logiquement accompagne depuis 8 ans, la **modernisation d'Allennes-les-Marais.**

Enfin, dans le cadre des dispositifs contractuels, nos partenaires habituels (CAF notamment) s'inscrivent depuis plusieurs années également dans une **politique de stabilité de moyens financiers envers les collectivités** ou les associations. Cette tendance récente ne devrait pas être contrariée au cours des prochaines années. Nous pouvons même tabler sur une augmentation grâce à la signature d'une Convention Territoriale Globale en 2021 couplée à l'adhésion au dispositif national de "la cantine à 1€".

Compte tenu de ce qui précède, et par application du principe de précaution, nous considérerons les concours reçus de l'Etat pour 2022, y compris mesures de péréquation, comme stables ou en très légère hausse.

## &gt; Les montants prévisionnels de l'Attribution Communautaire

**Suite aux réajustements de la CLECT, l'Attribution Communautaire s'élèvera à 495 842,48€ en 2022 grevée des créances non prélevées en 2020 et 2021 (183 405€ remboursables sur 2 années : 2022 et 2023) et des transferts de charges comme le SDIS et GEMAPI notamment pour un montant de 101 861€.**

**Soit un montant rectifié prévu à 302 278,98€ pour cette année. (495 842,48€ - 91 702,50€ - 101 861€).**

## c) Baisse prévisionnelle des recettes des domaines et des autres participations

Les recettes des domaines et des activités baissent sensiblement de 49 988€. Cela s'explique par la mise en place de la nouvelle tarification de la restauration scolaire. Cela sera compensé par le dispositif ASP de la cantine à 1€.

## d) Attribution de compensation grevée de créances mais compensée par la dotation de solidarité communautaire

Conséquence directe de la fusion, l'attribution de compensation par rapport aux reprises de compétences par la commune avait augmenté les recettes de 495 842,48€ en 2020. Reste à déterminer si cette recette figée sur le long terme permettra de couvrir les dépenses que la Ville devra assumer pour toujours. Cette progression sera donc à interpréter en fonction du coût sur plusieurs années de cette reprise d'activité, soit en régie, soit en délégation de service public. Les créances non prélevées ont pour effet de réduire cette AC de près de 200 000€.

De son côté, la dotation de solidarité communautaire, produit versé

par la MEL pour compenser les inégalités sur le territoire, permet d'engranger **224 317 €** concernant Allennes. Cette dotation est précieuse pour atténuer le démarrage heurté de l'attribution de compensation.

**e) Augmentation des recettes contractuelles mais à prendre avec prudence**

Depuis plusieurs années, les recettes issues des différents dispositifs contractuels, notamment ceux de la CAF restent marquées par un **phénomène de tassement**, auquel s'ajoute parfois un manque de visibilité tant sur les niveaux d'intervention que sur les règles d'éligibilité ou sur la pérennisation des enveloppes mobilisées.

Pour autant, l'accompagnement des services de la CAF couplé à la constante augmentation des services municipaux sur le thème de la jeunesse ont permis la signature d'une convention territoriale globale qui va permettre une hausse des recettes à ce niveau par rapport aux prospectives 2021.

A cela s'ajoute le reversement de la participation de l'Etat pour la cantine à 1€, ce qui induit une nouvelle recette estimée à **45 000€**.

De ce fait, la Ville prévoit des inscriptions budgétaires 2022 en légère augmentation par rapport à l'an dernier.

**Éléments prospectifs : sur la période 2022-2023, l'évolution de ces recettes, pour lesquelles la visibilité à moyen terme reste faible, et la pérennité régulièrement remise en cause, sera considérée comme stable ou en légère augmentation du fait du développement de nouveaux services sous couvert d'un retour à la normale plus qu'incertain avec la pandémie présentant des cycles de reprise incontrôlés depuis mars 2020.**

**f) Stabilité des autres produits de gestion courante**

Les recettes de locations et de redevances de prestations diverses resteront stables sous couvert d'un retour à la normale de la situation sanitaire.

**g) Recettes d'investissement : toujours difficiles à mobiliser et à anticiper**

S'agissant des recettes d'investissement, leur anticipation et leur révision restent un exercice difficile, de sorte que la Ville restera prudente sur le rythme et la hauteur des inscriptions budgétaires.

**Néanmoins, environ 1 662 002,87€ seront inscrits, suite à des notifications reçues, le FCTVA, les excédents de fonctionnements capitalisés et les subventions acquises au titre de l'opération d'investissement du nouveau restaurant scolaire, réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, garderie maternelle, stockage, réfection de la cour de récréation**

En outre, l'excédent reporté s'élèvera à **1 261 227,37€**.

**Éléments prospectifs : Sur la période 2022-2023, l'estimation des recettes d'investissement, fortement liée aux investissements programmés, et aux décisions des autres partenaires publics, restera prudente et se fera davantage au fil de l'eau, au fur et à mesure de la réception effective des notifications.**

**h) Un endettement maîtrisé qui ne devrait pas s'accroître en 2022**

Depuis 2014, la municipalité s'est efforcée de rattraper un retard d'investissements notoire sur les équipements publics lié à une conjoncture financière défavorable précédemment.

L'afflux de nouveaux habitants générant de nouveaux besoins et de nouveaux modes de vie a fortement incité la commune à construire pour satisfaire aux attentes des Allenois.

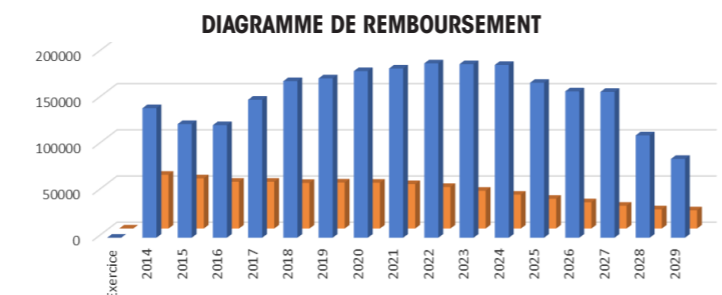
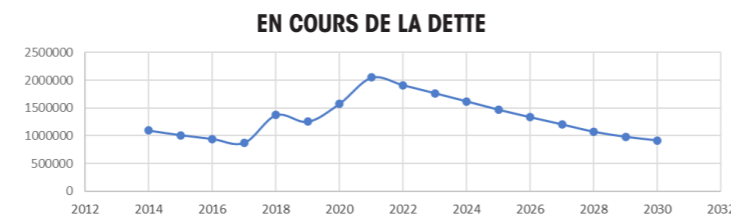
De plus, les protocoles sanitaires en vigueur ont mis en exergue l'urgence de revoir le restaurant scolaire, les locaux de l'école maternelle et sa garderie. Ce challenge a eu pour effet de recourir à l'emprunt en 2021 pour atteindre un encours de la dette à **2 046 416,69 €**.

Pour 2022, celui-ci atteindra **1 918 332,93 €**.

Un élément est également à retenir : c'est la reprise d'une partie de la dette de la Communauté de Communes de la Haute Deûle pour un montant de **434 544 €** concernant Allennes-les-Marais soit une annuité de **27 159 €** jusqu'en 2035.

L'endettement retrouvera son niveau initial de 2020 en 2024 grâce aux taux d'intérêt très incitatifs que nous avons obtenus et à l'extinction de prêts contractés par les mandatures précédentes. Ainsi, l'objectif sera de tenir au maximum sur fonds propres et subventions les opérations d'équipements sur les 5 prochaines années.

Après un programme d'entretien profond et de rénovation du patrimoine existant, mais aussi un rythme soutenu d'investissements pour satisfaire aux besoins grandissants et évolutifs de la population, la ville d'Allennes-les-Marais entend entamer son processus de désendettement pour revenir au niveau de celui de 2014 d'ici à 2028 (hors reprise de dette CCHD).



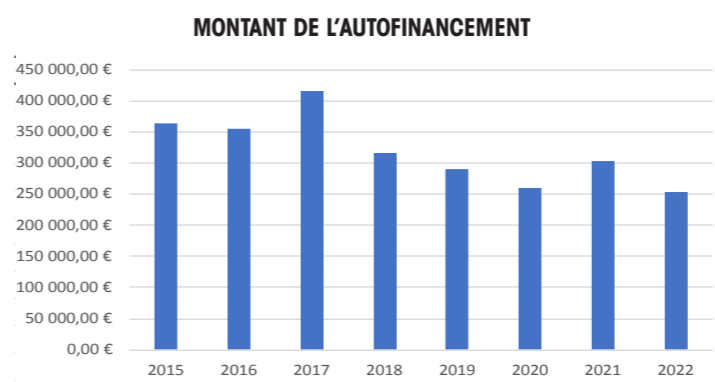
Il convient de remarquer que la part des intérêts de la dette ne fait que baisser preuve d'une bonne négociation des taux d'intérêts par la municipalité auprès des organismes bancaires.

Pour rappel, concernant le prêt contracté pour la maison médicale de 450 000€, il est judicieux de rapprocher l'annuité de 19 902,44€ au montant des loyers perçus de 40 168,32€.

Enfin, il convient de noter qu'au cours du mandat, deux emprunts seront soldés :

- 2024 Rénovation Extérieure de l'Eglise (annuité 18 494,88€)
- 2025 Construction Béguinage pour Personnes Agées (annuité variable entre 10 164,21€ et 8711,63€)

**Éléments prospectifs : Jusqu'à la fin du mandat, l'objectif recherché sera de ne pas contracter d'emprunt supplémentaire sauf urgence d'intervention.**  
**Éléments comparatifs : le poids de la dette par habitant atteint 545,76€ en 2022 alors que les communes de même strate atteignaient en moyenne 787€ par habitant en 2020 selon une étude AMF.**  
**La capacité de désendettement est aujourd'hui évaluée à 5,95 ans. Sans recours à l'emprunt d'ici la fin du mandat, elle repassera sous les 4 années.**



La conjugaison des investissements importants consentis par la Ville sur les 8 dernières années et du développement des services à la population notamment en matière de jeunesse ajoutés aux effets de la fusion de la CCHD et la MEL ont pour conséquence de grever les capacités d'autofinancement. La recherche de pistes d'économie notamment par la mutualisation est à prioriser pour les années à venir. Cela si nous considérons les 542 959,65€ d'excédents de fonctionnements capitalisés cette année, le niveau actuel permet de voir l'avenir et la pérennité des services à la population sereinement.

**C.Des choix : les décisions d'orientation budgétaire**

Avec un budget de fonctionnement s'élevant à 3 479 446,05€ en 2022, les décisions d'orientation budgétaire 2022 continueront de traduire les priorités politiques de la municipalité.

**a) Masse salariale et assurance du personnel :**

En raison du développement des services à la population, l'évolution de carrière des agents, l'essor des équipements communaux, depuis 2014, malgré la mise en place d'une organisation optimisée, voire mutualisée des activités en matière d'intercommunalité, l'année 2022 sera marquée par une augmentation de la masse salariale modérée.

Celle-ci s'explique notamment par :

- Le déroulement de carrière des agents municipaux et la pyramide des âges
- L'application du RIFSEEP
- L'augmentation des cotisations de caisses de retraite notamment
- Le recours à du personnel supplémentaire pour faire face aux contraintes sanitaires (écoles, cantine, ALSH...)
- La mise en application des 1607h

Demeurera la piste d'élargissement des horaires d'accueil des administrés en Mairie qui induira sans nul doute des surcoûts qui restent à évaluer.

Celle-ci s'intégrera dans le travail de négociations avec les représentants du personnel sur le temps de travail qu'il était prévu

d'entamer dès les échéances électorales municipales passées. Le contexte sanitaire en a décidé autrement...

Les expérimentations de mutualisations d'actions ou de projets, avec nos partenaires (la MEL notamment) et d'autres communes voisines resteront encouragées. (centrale d'achat, CDG 59, conventions intercommunales...)

**Structure des effectifs et de la masse salariale**

**> Les effectifs 2022 :**  
 Au total ce sont **42 postes titulaires** qui sont pourvus au 1er janvier 2022 (niveau stable) représentant **37,71 Equivalents Temps Plein (E.T.P)**. Des non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire pour remplacement de personnel absent pour maladie. Par rapport à 2021, le nombre de titulaires augmente d'environ 0,5%.

**> La masse salariale 2022 :**  
 Elle représente **1 836 350€ en 2022 soit 56,88% des dépenses réelles de fonctionnement**. Au total, la masse salariale 2022, toutes charges comprises, se situera à un niveau, en augmentation, d'environ **43 265€ (+2,36%)**. Ces écarts s'expliquent notamment par le déroulement statutaire de carrière des titulaires, le plus souvent employés sur des postes permanents, mais surtout par le contexte sanitaire nécessitant plus de personnel notamment dans les domaines scolaires, péri et extrascolaires et surtout d'une provision en fonction du contexte que nous rencontrerons. Le régime indemnitaire + supplément familial représentent environ **11,23 %** de l'ensemble des rémunérations versées.

**> La gestion du temps de travail 2022 :**  
 Le temps de travail légal est de 1607h annuels. Le temps de travail est variable entre les filières au niveau de l'effectif municipal : 35h en filière technique, 38h en filière administrative, animation, sport, culture, sécurité et pour les chefs de services. Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours auxquels il convient d'ajouter les 18 jours de RTT pour les personnels concernés.

**b) Le fonctionnement durable de la collectivité**

L'implication de la Ville sur les enjeux de protection de l'environnement et du développement durable passe tout d'abord par un ensemble d'actions visant à sensibiliser et à engager les Allenois sur ces problématiques, mais aussi à favoriser les initiatives prises en ce domaine. Elle suppose également d'agir sur ses propres comportements et d'inciter ses agents et ses partenaires à l'adoption d'attitudes davantage éco-responsables.

La ville d'Allennes-les-Marais entend entamer ainsi en 2022 la mise en œuvre des grandes orientations à adopter au cours du mandat, mettant en place un Agenda 21, projet repoussé faute de moyens humains et de temps en période de crise sanitaire.

La volonté de la Ville reste ainsi de réduire les consommations d'énergie, de fluides et de consommables dans le double objectif de limiter l'impact de ces consommations sur le cadre de vie et de rationaliser ses dépenses dans ces domaines.

nouvelles comme, le futur suivi des consommations en temps réel via "Linky" et la mise en place d'équipements économes comme la LED ou les détecteurs de présence.

Les installations sont également pilotées sur horloges astronomiques ou sur horloges programmables lorsque cela est possible, ces solutions permettant de réduire la durée de consommation des équipements.

Porter une attention plus soutenue au développement durable implique également de développer tout au long de l'année 2022, un certain nombre d'actions qui impliquent les Allenois sur cette thématique, sensibilisent les différents publics en encourageant les initiatives des habitants.

A l'instar de ce qui est proposé dans la promotion de la culture biologique par les jardins familiaux du CCAS, le concours des façades fleuries, la réalisation du verger communal (retardé pour des raisons notariales), l'instauration du respect de la loi EGALIM dans le cadre de notre restauration scolaire, nous espérons des actions coconstruites par les ateliers citoyens sur cette thématique.

Enfin, la Ville inscrit ses efforts en faveur de la réduction des déchets, en engageant en 2022, la 16ème édition d'Allennes Propre sous réserve des conditions sanitaires. (annulée en 2021 pour cause de Covid).

La Ville entend également sensibiliser par la convivialité avec un programme d'animations qui contribueront à la découverte de la biodiversité et du patrimoine naturel du territoire. Cette volonté est déjà prégnante dans les échanges avec la Métropole Européenne de Lille qui est sensible à cette thématique et a les moyens de nous accompagner en ce sens à travers les projets de voies douces.

La Ville traduira sa volonté d'entretenir le parc arboré de son territoire par une politique de plantations qui permettra de conforter celui-ci. Elle mettra ainsi en application un engagement de remplacer chaque arbre abattu.

La Ville, à l'occasion de la reprise de la gestion des espaces verts et des espaces publics, lance une modernisation et une accentuation de ses méthodes d'entretien et de maintenance de ses nombreux espaces verts, de ses rues, et de ses espaces publics. Elle s'équipe en ce sens dans son PPI services techniques. L'aménagement du verger devra se faire en lien avec les écoles et le Conseil Municipal des Enfants.

La refonte de notre restauration scolaire vise au bien-être et à l'éducation à l'alimentation des enfants accueillis en restauration scolaire, a un impact financier relatif par rapport à la réduction du gaspillage alimentaire. Cela étant, nous nous donnons les moyens humains et financiers pour pousser au maximum de ses possibilités cette démarche dans l'assiette des enfants scolarisés à Allennes-les-Marais ou qui fréquentent les Accueils de Loisirs.

### c) L'offre de service de proximité aux habitants

#### • Une offre de services plus en adéquation avec les besoins des habitants

Une gestion de Services aux familles modernisée avec la mise en place du portail famille notamment en début de mandat précédent continuera à se décliner en vue d'améliorer l'offre de services en direction des habitants, en particulier dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées, de la santé, du soutien à la parentalité, de l'animation locale par l'intermédiaire de nouveaux services comme par exemple le Relais d'Assistantes Maternelles.

En 2022, à l'instar des années précédentes, la Ville et surtout le CCAS poursuivront leur travail en faveur des familles en difficulté

à travers des actions d'accompagnement. C'est notamment vrai en matière éducative de jeunesse avec l'Espace Jeunes Allenois (EJA) qui permet un suivi et une veille individuelle des adolescents allenois. Le projet bourse au permis de conduire a d'ailleurs été confié au CCAS et les modalités doivent être arbitrées au cours de l'année.

L'adhésion à la convention départementale pour les personnes vulnérables et l'aide aux transports seniors reconduites montrent le souci municipal de répondre à ses administrés.

#### • Les jeunes parmi les priorités

En 2022, la ville d'Allennes-les-Marais entend poursuivre son action en faveur de la jeunesse, à la fois dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci en mettant en œuvre les actions découlant de son projet jeunesse. Elle le fait ainsi d'une part en confortant les prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes proposées dans le cadre de son partenariat avec les écoles de la Ville. D'autre part, Allennes-les-Marais confirme les actions engagées dans le cadre du projet global en direction des jeunes allenoises en l'étendant aux plus petits.

Les "Prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes" ayant lieu sur le temps scolaire et méridien sur la base du volontariat des enfants, dispositif instauré depuis 2019, seront poursuivies et accentuées en fonction du contexte sanitaire. L'offre de prestations s'étend dans les domaines de la culture et du sport, de la prévention et de la sensibilisation à l'environnement à la sécurité numérique. Ces actions prennent également corps par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Enfants. L'offre étoffée depuis l'année scolaire 2018/2019 est renouvelée pour 2021/2022.

Parallèlement, la Ville poursuivra et accentuera ses actions dans le cadre du plan mercredi mis en place depuis la rentrée 2018/2019. Il vise à promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, à favoriser l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre. De même, la Ville poursuit la mise en œuvre des classes de neige portées jusqu'alors par la Communauté de Communes de la Haute Deûle même si la COVID 19 a eu pour effet de transformer l'opération en classe verte cette année.

Enfin, la Ville continuera à soutenir l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes dans le cadre des Centres de Loisirs.

Fort des succès obtenus à l'occasion des manifestations dédiées à la jeunesse, la Ville renouvellera ses opérations avec une volonté constante de mieux répondre aux attentes des jeunes en s'adaptant aux nouvelles tendances et en s'appuyant sur les recommandations des adolescents accueillis.

#### • Le soutien aux associations pour maintenir "le bien vivre ensemble"

Dans la continuité de ses engagements, la Ville maintiendra le niveau global de subventions afin de soutenir le tissu associatif et préserver le bien vivre ensemble dans l'ensemble des activités de la Ville.

Un regard bienveillant sera porté sur l'ensemble de ces acteurs ayant souffert et souffrant encore de la crise COVID qui n'en finit pas.

Elle maintiendra son niveau d'exigence quant à la bonne utilisation des deniers publics et continuera à inciter les acteurs associatifs à adopter des modèles économiques viables.

Dans un contexte espéré de sortie de crise, les moyens mis à disposition des associations allenoises tels que la mise à disposition de salles municipales, le prêt de matériel ou encore la mise à disposition de personnel seront poursuivis, avec

une recherche constante d'optimisation de ces moyens, de responsabilisation et une redéfinition de la prise en charge des coûts de nettoyage et d'entretien. La Ville s'efforcera également d'impliquer les structures associatives dans sa démarche de réduction des déchets.

#### • L'animation de la Ville par une culture ouverte à tous

Dès que les conditions le permettront à nouveau, le budget alloué aux fêtes et cérémonies revu à la hausse offrira l'occasion à tous les Allenois de se réunir et de partager des moments festifs dont ils ont grandement besoin. Des prémices ont vu jour en septembre dernier : feu d'artifice, concert et chevaux de trait sur un week-end. En 2022, la Ville proposera nous l'espérons ses rendez-vous traditionnels à destination des familles : dans la mesure du possible Allennes en Fêtes, Lille 3000, Fête de la Musique, 14 Juillet, Journées du Patrimoine.

#### • Le développement de la vidéo surveillance pour aider notre police et la gendarmerie

La Ville poursuivra le déploiement de son parc de vidéo-protection pour lutter contre les risques de délinquance sur le territoire municipal.

Portée par le SIVU extension de la Gendarmerie, une étude technique et financière permet de garantir la mise en place d'un système efficace et cohérent. Tout cela demeure à confirmer en fonction des financements réels du FIPD et de la MEL.

#### d) Des chantiers 2022 en faveur du service et du cadre de vie.

L'amélioration du cadre de vie des habitants concentrera des dépenses d'investissement de l'année 2021 avec l'opportunité qui nous est donnée suite à l'intégration de trois agents communautaires aux services techniques et du renfort d'un ETP supplémentaire sur ces missions.

De même, le budget 2022 prévoit de solder l'opération du nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle et réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe.

Il poursuit en outre le PPIM éclairage public (basé sur les conclusions de l'audit), de la vidéosurveillance, la construction du verger. Les Allenois seront associés à tous ces chantiers via l'atelier d'initiatives citoyennes.

#### e) Une offre sociale importante grâce à un budget communal alloué au CCAS conséquent

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maintenir et adapter l'offre d'aides aux plus démunis dans un contexte sanitaire économique inédit (épicerie solidaire, aide financière et alimentaire)
- Lutter contre l'isolement (Convention Départementale ouvrant la vigilance aux personnes en situation de Handicap...)
- Mobiliser de nouveaux moyens d'accompagnement à la mobilité notamment envers la jeunesse (bourse au permis de conduire...)
- Promotion du Relais d'Assistantes Maternelles et recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants pour un maillage et un partenariat communal efficaces avec les assistantes maternelles agréées du territoire.
- Concrétiser les efforts dans l'accueil petite enfance en proposant un bâtiment totalement neuf pour accueillir dans des conditions optimales une dizaine d'enfants en bas âge.
- Maintenir l'offre de service auprès des seniors : aide aux courses,

fichier personnes vulnérables, colis, banquets et sorties sous-couvert des conditions sanitaires.

#### f) Un Plan pluriannuel d'investissements et de maintenance pour la modernisation, l'entretien durable du patrimoine communal et des équipements de proximité.

Le budget d'investissement s'équilibrera à **2 923 230,24 €** cette année.

La mise en œuvre de ce PPIM répond au besoin de la collectivité de maîtriser (notamment en les lissant dans le temps) l'ensemble de ses dépenses d'investissement et de maintenance dans un calendrier compatible avec ses capacités d'investissement qui s'accommoderont de moins en moins, de phénomènes d'à-coups trop accentués et/ou non programmés.

L'objectif de ce PPIM est de maintenir le patrimoine municipal et donc de garantir ainsi l'exercice du service public dans le temps et dans de bonnes conditions.

L'enveloppe 2022 de ce PPIM s'éleva à **370 161€** et **2 312 787,02 €** de restes à réaliser en investissement.

#### > PPIM Ecole Maternelle + Restaurant Scolaire : 2 456 043,02 €

Comme chaque année, le Conseil des Ecoles est associé afin d'émettre un avis sur les prévisions de travaux dans les établissements scolaires.

En 2022, l'essentiel des efforts se feront sur la réalisation du nouveau restaurant scolaire, de la garderie, des nouvelles salles de classe, du lieu de stockage et de la cour de récréation.

Cela comprend notamment le mobilier au global, les équipements de cuisine et les aires de jeux.

#### > PPIM Ecole Élémentaire : 16 080€

Il s'agit de la poursuite des investissements pour l'achat des équipements numériques et de mobiliers divers.

#### > PPIM Sport : Provision Stade et équipements salle Sicot-Coulon : 56 515€

Le PPI "sport" a pour finalité de poursuivre la modernisation de nos équipements et améliorer l'accueil des sportifs, des spectateurs et des supporters.

En 2022, ce PPI est essentiellement consacré au renouvellement de certains équipements de la salle de gymnastique et à des frais d'études en vue de la réfection de la toiture.

Les provisions pour la réfection du stade Léo Lagrange reprennent à hauteur de 50 000€.

#### > PPIM Voirie-Espaces Publics : 54 640 €

Cette année, la Ville mobilise une enveloppe de 54 640€ pour accompagner l'aménagement des espaces verts, des espaces de loisirs, la sécurisation et l'éclairage des espaces publics. En détails :

- Les espaces verts : 17 000€
- Matériel de voirie : 1 440€
- Illuminations de Noël : 5 000€
- Eclairage Public : 30 000€
- Mobilier Urbain : 1 200€

#### > PPIM Extension et maintenance du Cimetière : 26 660€

Ce plan sera consacré aux travaux de sécurité et d'accessibilité, mais aussi d'embellissement du cimetière.

#### > PPIM Prévention et sécurité : 40 000€

La Ville fait de la vidéo-protection un outil pour lutter contre la délinquance. Un nouvel équipement sera posé en 2022 après avoir défini en lien avec les membres du SIVU et la Gendarmerie un plan d'actions global sur le territoire Allennes-les-Marais,

Annoeullin, Bauvin, Carnin, Don et Provin. Tout cela sous réserve des financements FIPD et MEL.

> **PPIM jeunesse : 3 400 €**

Ce PPI se poursuit durant le mandat afin de développer l'équipement de notre service à la jeunesse. Cette année, nous ferons l'acquisition de VTT pour les pré-ados.

> **PPIM Salle Polyvalente : 3010€**

Cette enveloppe est notamment destinée à acquérir des chaises et tables supplémentaires.

> **PPIM Matériel informatique : 17 100€**

Cette enveloppe importante est destinée à remplacer le matériel informatique et à sécuriser notre serveur.

> **PPIM Matériel Services techniques : 9 500€**

Acquisition de matériel pour mener à bien les missions confiées en régie et renouveler le matériel obsolète.



**D.Conclusion :**

En 2022, le budget communal se distinguera des précédents dans la mesure où il est principalement destiné à mener à bien de nouveaux dispositifs pour répondre aux attentes des habitants (ex : cantine à 1€), à parachever les chantiers entrepris conformément aux engagements, à finaliser le renouveau de la restauration scolaire, de l'école et de la garderie maternelles et à provisionner les PPIM sport, sécurité et éclairage public.

Les perspectives pour le début de l'année 2022 s'inscrivent toujours dans la cohérence des choix arrêtés en début de mandat, enrichis des réponses apportées par la Ville pour répondre aux priorités dégagées notamment par la crise sanitaire.

En dépit des incertitudes entourant toujours les ressources des collectivités et en particulier celles du bloc communal dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les orientations budgétaires évoquées dans le présent rapport confirment par ailleurs la bonne santé financière d'Allennes-les-Marais au regard des communes de la même strate.

Enfin, ne souhaitant pas stopper la mutation de la Ville face à la morosité économique et sanitaire, la municipalité poursuit sa stratégie d'investissements et d'équipements à destination des plus jeunes avec la finalisation de la construction du restaurant scolaire. Celui-ci sera également mobilisé pour l'organisation des traditionnels banquets des aînés.

**Le présent rapport préfigure donc un budget qui soutiendra la modernisation de la Ville, la qualité du service public, et l'amélioration du cadre de vie allennois.**

**Ainsi présenté et débattu en séance les jour, mois et an susdits,**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**G.MAYOR**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 1er mars 2022**

**DOCUMENT CRAC :**

**Etat annuel des indemnités des élus municipaux 2021** (voir annexe)

L'instruction M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4) modifiée par l'arrêté du 24 juillet 2000, et l'article L2311-5 (alinéa 4) du CGCT permettent de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021 (établis par l'ordonnateur),
- et :
- . soit le compte de gestion, s'il a pu être établi,
- . soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2021.

**1 | Reprise anticipée du résultat 2021**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif. Mais pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2021	<b>+ 475 531,90 €</b>
Résultats antérieurs reportés		<b>+ 622 198,61 €</b>
Résultat à affecter		<b>+ 1 097 730,51 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2021	<b>+ 545 287,15 €</b>
Résultats antérieurs reportés		<b>+ 715 940,22 €</b>
Solde global d'exécution		<b>+ 1 261 227,37 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2021</b>	Fonctionnement	<b>/</b>
Investissement		<b>-1 804 187,02 €</b>
<b>Résultats cumulés 2021 (y compris RAR en Ft et Inv)</b>		<b>554 770,86 €</b>
<b>Reprise anticipée 2021</b>	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)	<b>542 959,65 €</b>
Report en fonctionnement en Recettes		<b>554 770,86 €</b>

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la

plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

Résultat global de la section de fonctionnement 2021	<b>1 097 730,51 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement 2021	<b>1 261 227,37 €</b>
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2021	<b>-1 804 187,02 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement	<b>542 959,65 €</b>
Affectation en réserves au 1068 R.Invest.	<b>542 959,65 €</b>
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Ft)	<b>554 770,86 €</b>

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir

(comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du compte administratif 2021. Reprise anticipée adoptée à l'unanimité.

**2** | Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente la notice explicative budgétaire :

**E. Le contexte économique, social et budgétaire**

Le contexte sanitaire allié à la poursuite des ajustements des différentes attributions de compensation de la fusion MEL/ CCHD a eu pour effet de dégager un excédent de fonctionnement. Il demeure à interpréter avec toutes les précautions de rigueur. En effet, le développement de nouveaux services, les différents mouvements de personnel, l'inflation des matières premières tendent à nous inciter à la plus grande prudence sur les marges de manœuvre à venir.

Il vient s'ajouter à l'expansion de la population permettant à Allennes-les-Marais de rester au-dessus du seuil des 3500 habitants qui a engendré des recettes supplémentaires. Les dépenses liées à la COVID 19 en 2021 se poursuivent mais n'ont pas été autant compensées qu'en 2020 par les économies liées au fonctionnement haché des actions municipales.

De plus, la relance toujours espérée des activités au cours de l'année 2022 engendre une augmentation prévisible des dépenses.

De même, la volonté de la municipalité de développer des politiques d'accompagnement en direction des Allennois dans la globalité suppose aussi une forte mobilisation des moyens dont la commune dispose afin, par exemple, d'atténuer le désengagement de l'Etat et d'autres partenaires institutionnels sur un certain nombre de domaines.

S'agissant de l'évolution des dotations, nous avons alerté les membres du conseil municipal sur les effets d'aubaine d'entrée dans la MEL. En effet, la CLECT de la Métropole n'a rendu ses arbitrages définitifs concernant le territoire de la Haute Deûle qu'au 3ème trimestre 2021 du point de vue des réelles attributions de compensations qui seront versées au cours du mandat et celles-ci ont fait l'objet d'ajustements qui pèseront forcément sur les recettes de fonctionnement.

Malgré cela, la relative maîtrise des dépenses de fonctionnement, entreprise depuis de nombreuses années et accentuée durant la période de baisse de la dotation forfaitaire, permet d'écarter le risque de difficultés financières majeures à moyen terme.

La réforme de la taxe d'habitation aura quant à elle pour effet de geler dans le temps les recettes correspondantes.

Au niveau national, la volonté du pouvoir central de redynamiser au plus vite l'économie à travers un plan de relance sans précédent a trouvé sa traduction dans les projets municipaux à travers le lancement d'un nouveau restaurant scolaire, la réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe, la garderie maternelle, le stockage et la réfection de la cour de récréation. Ce projet est nécessaire voire salutaire au regard de l'annonce d'une ouverture de classe supplémentaire en maternelle et la fréquentation toujours à la hausse de nos services périscolaires.

En outre, les dispositifs de financement seront mobilisés pour amoindrir la part à charge communale et prévoir le financement des autres projets du mandat. Malgré un contexte de manque de visibilité des ressources, compensé par une meilleure valorisation du patrimoine communal, et bien que disposant d'un produit fiscal par habitant très en-dessous de la moyenne observée sur le plan national, **la ville n'augmentera pas, pour la 17ème année consécutive, les taux des impôts locaux.**

L'ensemble de ces éléments permettra à la Ville de poursuivre **le développement de son offre de service à la population**, mais aussi de se dégager les marges de manœuvres indispensables pour soutenir la politique d'investissement qui, logiquement accompagne depuis 8 ans, la **modernisation d'Allennes-les-Marais.**

Enfin, dans le cadre des dispositifs contractuels, nos partenaires habituels (CAF notamment) s'inscrivent depuis plusieurs années également dans une **politique de stabilité de moyens financiers envers les collectivités** ou les associations. Cette tendance récente ne devrait pas être contrariée au cours des prochaines années. Nous pouvons même tabler sur une augmentation grâce à la signature d'une Convention Territoriale Globale en 2021 couplée à l'adhésion au dispositif national de "la cantine à 1€".

**F. Niveau des taux d'imposition :**

- Absence de hausse des taux de la fiscalité locale

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit des impôts locaux à la somme de **920 058,00 €** suivant détails prévisionnels précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases 2021 issues du 1288 M	Variation des bases 2021 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux 2021 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit 2021 (%)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 972 000.00	8,47	45,51	0,000	897 457.00	8,47
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 600.00	3,58	60,11	0,000	22 601.00	3,58
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 600.00</b>	<b>8.38</b>			<b>920 058.00</b>	<b>8.35</b>

**G. Ressources et Charges : section de fonctionnement**

RECETTES	
Excédent	<b>554 770,86€</b> (622 198,61€ en 2021)
Atténuations de charges	<b>14 600€</b> (10 000€ voté en 2021)
Produits des services, du domaine et ventes diverses	<b>132 108,48€</b> (182 096,48€ voté en 2021) La baisse s'explique essentiellement par la mise en place de la cantine à 1€
Impôts et Taxes	<b>1 899 491,98€</b> (1 910 380€ voté en 2021)
Dotations, subventions, participations	<b>888 490,62€</b> (837 802,63€ voté en 2021)
Autres produits de gestion courante	<b>100 000€</b> (96 200€ voté en 2021)
Produits financiers	<b>25€</b> (27,18€ réalisé en 2021)
<b>TOTAL</b>	<b>3 589 486,94€</b> (BP 2021 : 3 479 882,72€)

DÉPENSES	
Charges à caractère général	<b>1 038 435€</b> (981 165,96€ voté en 2021)
Charges de personnel et frais assimilés	<b>1 842 800€</b> (1 793 085€ au BP 2021)
Dépenses imprévues	<b>128 669,98€</b> (121 026,89€ au BP 2021)
Virement à la section d'investissement	<b>240 000€</b> (617 285,83€ en 2021)
Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>53 140,06€</b> (52 632,22€ au BP 2021)
Autres charges de gestion courante	<b>241 747,92€</b> (248 935€ au BP 2021)
Charges financières	<b>43 193,98€</b> (46 244,12€ réalisés en 2021)
Charges exceptionnelles	<b>1500€</b> (2000€ au BP 2021 mais 926,52€ réalisés)
<b>TOTAL</b>	<b>3 589 486,94€</b> (BP 2021 : 3 479 882,72€)

**H. Ressources et Charges : section d'investissement**

RECETTES	
Solde d'exécution reporté	<b>1 261 227,37€</b> (715 940,22€ en 2021)
Virement de la section de fonctionnement	<b>240 000€</b> (617 285,83€ réalisé en 2021)
Produits de cession	<b>0€</b> (comme en 2021)
Opération d'ordre de transfert entre sections	<b>53 140,06€</b> (52 632,22€ au BP 2021)
Opérations patrimoniales	<b>16 633,53€</b> (8698,80€ en 2021)
Dotations, fonds divers et réserves	<b>602 629,28€</b> (738 844,18€ réalisés en 2021)
Subventions d'investissement	<b>788 600€</b> (90 000€ réalisés en 2021)
Emprunts et dettes assimilées	<b>1 000€</b> (601 000€ au BP 2021)
<b>TOTAL</b>	<b>2 963 230,24€</b> (2 358 980,17 au BP 2021)

DEPENSES	
Dépenses imprévues	<b>47 520,03€</b> (83 706,72€ au BP 2021)
Opérations patrimoniales	<b>16 633,53€</b> (8 698,80€ au BP 2021)
Emprunts et dettes assimilées	<b>188 128,66€</b> (155 395,20€ réalisés en 2021)
Immobilisations incorporelles	<b>5 000€</b> (16 633,53€ réalisés en 2021)
Immobilisations corporelles	<b>432 661€</b> (541 291,25€ réalisés en 2021)
Immobilisations en cours	<b>2 273 287,02€</b> (154 899€ réalisés en 2021)
<b>TOTAL</b>	<b>2 963 230,24</b> (2 358 980,17€ au BP 2021)

**DÉTAILS DES OPÉRATIONS**

PPIM Stade Municipal : <b>50 000€</b>
PPIM Illuminations de Noël : <b>5 000€</b>
PPIM Equipement salle polyvalente : <b>3 010€</b>
PPIM Garderie : <b>14 056€</b>
PPIM Cimetière : <b>26 660€</b>
PPIM Espace Jeunesse : <b>3 400€</b>
PPIM Acquisition de terrains : <b>13 500€</b>
PPIM Ecole Maternelle + Restaurant Scolaire : <b>2 441 987,02€</b>
PPIM Ecole Primaire le Petit Prince : <b>16 080€</b>
PPIM Salle Sicot-Coulon : <b>6 515€</b>
PPIM Réfection Eclairage Public : <b>58 000€</b>
PPIM Vidéo-surveillance : <b>40 000€</b>
PPIM Matériel Voirie et Signalisation : <b>1 440€</b>
PPIM Matériel informatique : <b>17 100€</b>
PPIM Espaces Verts : <b>3 500€</b>
PPIM Matériel Services Techniques : <b>9 500€</b>
PPIM Mobilier Urbain : <b>1 200€</b>

**E. Effectif et charges de personnel**

En raison du développement des services à la population, l'évolution de carrière des agents, l'essor des équipements communaux, depuis 2014, malgré la mise en place d'une organisation optimisée, voire mutualisée des activités en matière d'intercommunalité, l'année 2022 sera marquée par une augmentation de la masse salariale modérée.

Celle-ci s'explique notamment par :

- Le déroulement de carrière des agents municipaux et la pyramide des âges
- L'application du RIFSEEP
- L'augmentation des cotisations de caisses de retraite notamment
- Le recours à du personnel supplémentaire pour faire face aux contraintes sanitaires (écoles, cantine, ALSH...)
- La mise en application des 1607h

Demeurera la piste d'élargissement des horaires d'accueil des administrés en Mairie qui induira sans nul doute des surcoûts qui restent à évaluer.

Celle-ci s'intégrera dans le travail de négociations avec les représentants du personnel sur le temps de travail qu'il était prévu d'entamer dès les échéances électorales municipales passées. Le contexte sanitaire en a décidé autrement...

Les expérimentations de mutualisations d'actions ou de projets, avec nos partenaires (la MEL notamment) et d'autres communes voisines resteront encouragées. (Centrale d'achat, CDG 59, conventions intercommunales...)

**STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE**

**> Les effectifs 2022 :**

Au total ce sont 42 postes titulaires qui sont pourvus au 1er janvier 2022 (niveau stable) représentant 37,71 Equivalents Temps Plein (E.T.P). Des non titulaires évoluent dans les secteurs de l'animation, de l'entretien et de la restauration scolaire pour remplacement de personnel absent pour maladie. Par rapport à 2021, le nombre de titulaires augmente d'environ 0,5%.

**> La masse salariale 2022 :**

Elle représente 1 836 350€ en 2022 soit 56,88% des dépenses réelles de fonctionnement.

Au total, la masse salariale 2022, toutes charges comprises, se situera à un niveau, en augmentation, d'environ 43 265€. (+2,36%)

Ces écarts s'expliquent notamment par le déroulement statutaire de carrière des titulaires, le plus souvent employés sur des postes permanents, mais surtout par le contexte sanitaire nécessitant plus de personnel notamment dans les domaines scolaires, péri et extrascolaires et surtout d'une provision en fonction du contexte que nous rencontrerons.

Le régime indemnitaire + supplément familial représentent environ 11,23 % de l'ensemble des rémunérations versées.

**> La gestion du temps de travail 2022 :**

Le temps de travail légal est de 1607h annuels. Le temps de travail est variable entre les filières au niveau de l'effectif municipal : 35h en filière technique, 38h en filière administrative, animation, sport, culture, sécurité et pour les chefs de services.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours auxquels il convient d'ajouter les 18 jours de RTT pour les personnels concernés.

**F. Niveau de l'épargne de la Commune 2021**

En épargne brute, la commune d'Allennes-les-Marais termine 2021 avec un résultat de 540 560,04€ ce qui induit un taux d'épargne (épargne brute : recettes réelles de fonctionnement) de 19,55%. Ce ratio demeure très satisfaisant puisque les experts s'accordent pour accrédiéter un bon ratio entre 8% et 15%.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement (épargne brute moins le remboursement en capital) s'élevait à 393 164,84€ soit 111,69€ par habitant.

**G. L'endettement**

L'encours de la dette s'élève à 1 918 332,93€.

De ce fait, au vu de l'épargne brute, la capacité de désendettement recalculée de la commune (évolution par rapport au ROB du 1er mars 2022 et des dernières notifications) s'élève à 3,50 années. Il convient de noter que cette année encore les calculs sont faussés par une activité chaotique liée à la crise sanitaire. En mode normal, cette capacité se situe plutôt aux alentours de 6 ans.

**H. Les principaux ratios**

Informations financières-ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	903,05	969
Produit des impositions directes / population	273,04	590
Recettes réelles de fonctionnement / Population	812,77	969
Dépenses d'équipement brut / population	607,93	480
Encours de dette / population	581,37	751
DGF / population	219,57	225
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,47%	50,51%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	115,29%	93,23%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	74,80%	36,46%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	63,30%	79,12%

**I. Les priorités du budget 2022**

**g. Le fonctionnement durable de la collectivité**

L'implication de la Ville sur les enjeux de protection de l'environnement et du développement durable passe tout d'abord par un ensemble d'actions visant à sensibiliser et à engager les Allenois sur ces problématiques, mais aussi à favoriser les initiatives prises en ce domaine. Elle suppose également d'agir sur ses propres comportements et d'inciter ses agents et ses partenaires à l'adoption d'attitudes davantage éco-responsables.

La ville d'Allennes-les-Marais entend entamer ainsi en 2022 la mise en œuvre des grandes orientations à adopter au cours du mandat, mettant en place un Agenda 21, projet repoussé faute de moyens humains et de temps en période de crise sanitaire.

La volonté de la Ville reste ainsi de réduire les consommations d'énergie, de fluides et de consommables dans le double objectif de limiter l'impact de ces consommations sur le cadre de vie et de rationaliser ses dépenses dans ces domaines.

Les installations neuves ou réhabilitées font l'objet d'une prise en compte systématique d'économies avec l'utilisation de technologies nouvelles comme, le futur suivi des consommations en temps réel via "Linky" et la mise en place d'équipements économes comme la LED ou les détecteurs de présence.

Les installations sont également pilotées sur horloges astronomiques ou sur horloges programmables lorsque cela est possible, ces solutions permettant de réduire la durée de consommation des équipements.

Porter une attention plus soutenue au développement durable

implique également de développer tout au long de l'année 2022, un certain nombre d'actions qui impliquent les Allenois sur cette thématique, sensibilisent les différents publics en encourageant les initiatives des habitants.

A l'instar de ce qui est proposé dans la promotion de la culture biologique par les jardins familiaux du CCAS, le concours des façades fleuries, la réalisation du verger communal (retardé pour des raisons notariales), l'instauration du respect de la loi EGALIM dans le cadre de notre restauration scolaire, nous espérons des actions coconstruites par les ateliers citoyens sur cette thématique.

Enfin, la Ville inscrit ses efforts en faveur de la réduction des déchets, en engageant en 2022, la 16ème édition d'Allennes Propre sous réserve des conditions sanitaires. (annulée en 2021 pour cause de Covid).

La Ville entend également sensibiliser par la convivialité avec un programme d'animations qui contribueront à la découverte de la biodiversité et du patrimoine naturel du territoire. Cette volonté est déjà prégnante dans les échanges avec la Métropole Européenne de Lille qui est sensible à cette thématique et a les moyens de nous accompagner en ce sens à travers les projets de voies douces.

La Ville traduira sa volonté d'entretenir le parc arboré de son territoire par une politique de plantations qui permettra de conforter celui-ci. Elle mettra ainsi en application un engagement de remplacer chaque arbre abattu.

La Ville, à l'occasion de la reprise de la gestion des espaces verts et des espaces publics, lance une modernisation et une accentuation de ses méthodes d'entretien et de maintenance de ses nombreux espaces verts, de ses rues, et de ses espaces publics. Elle s'équipe en ce sens dans son PPI services techniques. L'aménagement du verger devra se faire en lien avec les écoles et le Conseil Municipal des Enfants.

La refonte de notre restauration scolaire vise au bien-être et à l'éducation à l'alimentation des enfants accueillis en restauration scolaire, a un impact financier relatif par rapport à la réduction du gaspillage alimentaire. Cela étant, nous nous donnons les moyens humains et financiers pour pousser au maximum de ses possibilités cette démarche dans l'assiette des enfants scolarisés à Allennes-les-Marais ou qui fréquentent les Accueils de Loisirs.

**h. L'offre de service de proximité aux habitants**

- Une offre de services plus en adéquation avec les besoins des habitants

Une gestion de Services aux familles modernisée avec la mise en place du portail famille notamment en début de mandat précédent continuera à se décliner en vue d'améliorer l'offre de services en direction des habitants, en particulier dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées, de la santé, du soutien à la parentalité, de l'animation locale par l'intermédiaire de nouveaux services comme par exemple le Relais d'Assistants Maternelles.

En 2022, à l'instar des années précédentes, la Ville et surtout le CCAS poursuivront leur travail en faveur des familles en difficultés à travers des actions d'accompagnement. C'est notamment vrai en matière éducative de jeunesse avec l'Espace Jeunes Allenois (EJA) qui permet un suivi et une veille individuelle des adolescents allenois. Le projet bourse au permis de conduire a d'ailleurs été



confié au CCAS et les modalités doivent être arbitrées au cours de l'année.

L'adhésion à la convention départementale pour les personnes vulnérables et l'aide aux transports seniors reconduites montrent le souci municipal de répondre à ses administrés.

- Les jeunes parmi les priorités

En 2022, la ville d'Allennes-les-Marais entend poursuivre son action en faveur de la jeunesse, à la fois dans le cadre scolaire et en dehors de celui-ci en mettant en œuvre les actions découlant de son projet jeunesse. Elle le fait ainsi d'une part en confortant les prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes proposées dans le cadre de son partenariat avec les écoles de la Ville. D'autre part, Allennes-les-Marais confirme les actions engagées dans le cadre du projet global en direction des jeunes allenoises en l'étendant aux plus petits.

Les "Prestations scolaires culturelles, sportives et citoyennes" ayant lieu sur le temps scolaire et méridien sur la base du volontariat des enfants, dispositif instauré depuis 2019, seront poursuivies et accentuées en fonction du contexte sanitaire. L'offre de prestations s'étend dans les domaines de la culture et du sport, de la prévention et de la sensibilisation à l'environnement à la sécurité numérique. Ces actions prennent également corps par l'intermédiaire du Conseil Municipal des Enfants. L'offre étoffée depuis l'année scolaire 2018/2019 est renouvelée pour 2021/2022.

Parallèlement, la Ville poursuivra et accentuera ses actions dans le cadre du plan mercredi mis en place depuis la rentrée 2018/2019. Il vise à promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, à favoriser l'accès à la culture et au sport au plus grand nombre.

De même, la Ville poursuit la mise en œuvre des classes de neige portées jusqu'alors par la Communauté de Communes de la Haute Deûle même si la COVID 19 a eu pour effet de transformer l'opération en classe verte cette année.

Enfin, la Ville continuera à soutenir l'apprentissage de la natation chez les plus jeunes dans le cadre des Centres de Loisirs.

Fort des succès obtenus à l'occasion des manifestations dédiées à la jeunesse, la Ville renouvellera ses opérations avec une volonté constante de mieux répondre aux attentes des jeunes en s'adaptant aux nouvelles tendances et en s'appuyant sur les recommandations des adolescents accueillis.

- Le soutien aux associations pour maintenir "le bien vivre ensemble"

Dans la continuité de ses engagements, la Ville maintiendra le niveau global de subventions afin de soutenir le tissu associatif et préserver le bien vivre ensemble dans l'ensemble des activités de la Ville.

Un regard bienveillant sera porté sur l'ensemble de ces acteurs ayant souffert et souffrant encore de la crise COVID qui n'en finit pas.

Elle maintiendra son niveau d'exigence quant à la bonne utilisation des deniers publics et continuera à inciter les acteurs associatifs à adopter des modèles économiques viables.

Dans un contexte espéré de sortie de crise, les moyens mis à disposition des associations allenoises tels que la mise à disposition de salles municipales, le prêt de matériel ou encore la mise à

disposition de personnel seront poursuivis, avec une recherche constante d'optimisation de ces moyens, de responsabilisation et une redéfinition de la prise en charge des coûts de nettoyage et d'entretien. La Ville s'efforcera également d'impliquer les structures associatives dans sa démarche de réduction des déchets.

- L'animation de la Ville par une culture ouverte à tous

Dès que les conditions le permettront à nouveau, le budget alloué aux fêtes et cérémonies revu à la hausse offrira l'occasion à tous les Allenois de se réunir et de partager des moments festifs dont ils ont grandement besoin. Des prémices ont vu jour en septembre dernier : feu d'artifice, concert et chevaux de trait sur un week-end.

En 2022, la Ville proposera nous l'espérons ses rendez-vous traditionnels à destination des familles : dans la mesure du possible Allennes en Fêtes, Lille 3000, Fête de la Musique, 14 Juillet, Journées du Patrimoine.

- Le développement de la vidéo surveillance pour aider notre police et la gendarmerie

La Ville poursuivra le déploiement de son parc de vidéo-protection pour lutter contre les risques de délinquance sur le territoire municipal.

Portée par le SIVU extension de la Gendarmerie, une étude technique et financière permet de garantir la mise en place d'un système efficace et cohérent. Tout cela demeure à confirmer en fonction des financements réels du FIPD et de la MEL.

#### i. Des chantiers 2022 en faveur du service et du cadre de vie.

L'amélioration du cadre de vie des habitants concentrera des dépenses d'investissement de l'année 2021 avec l'opportunité qui nous est donnée suite à l'intégration de trois agents communautaires aux services techniques et du renfort d'un ETP supplémentaire sur ces missions.

De même, le budget 2022 prévoit de solder l'opération du nouveau restaurant scolaire, garderie maternelle et réhabilitation de l'ancien restaurant scolaire en salles de classe.

Il poursuit en outre le PPIM éclairage public (basé sur les conclusions de l'audit), de la vidéosurveillance, la construction du verger. Les Allenois seront associés à tous ces chantiers via l'atelier d'initiatives citoyennes.

#### j. Une offre sociale importante grâce à un budget communal alloué au CCAS conséquent

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maintenir et adapter l'offre d'aides aux plus démunis dans un contexte sanitaire économique inédit (épicerie solidaire, aide financière et alimentaire)
- Lutter contre l'isolement (Convention Départementale ouvrant la vigilance aux personnes en situation de Handicap...)
- Mobiliser de nouveaux moyens d'accompagnement à la mobilité notamment envers la jeunesse (bourse au permis de conduire...)
- Promotion du Relais d'Assistants Maternelles et recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants pour un maillage et un partenariat communal efficaces avec les assistantes

maternelles agréées du territoire.

- Concrétiser les efforts dans l'accueil petite enfance en proposant un bâtiment totalement neuf pour accueillir dans des conditions optimales une dizaine d'enfants en bas âge.
- Maintenir l'offre de service auprès des seniors : aide aux courses, fichier personnes vulnérables, colis, banquets et sorties sous-couvert des conditions sanitaires.

#### J. Conclusion :

En 2022, le budget communal se distinguera des précédents dans la mesure où il est principalement destiné à mener à bien de nouveaux dispositifs pour répondre aux attentes des habitants (ex : cantine à 1€), à parachever les chantiers entrepris conformément aux engagements, à finaliser le renouveau de la restauration scolaire, de l'école et de la garderie maternelles et à provisionner les PPIM sport, sécurité et éclairage public.

Les perspectives pour le début de l'année 2022 s'inscrivent toujours dans la cohérence des choix arrêtés en début de mandat, enrichis des réponses apportées par la Ville pour répondre aux priorités dégagées notamment par la crise sanitaire.

En dépit des incertitudes entourant toujours les ressources des collectivités et en particulier celles du bloc communal dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, les orientations budgétaires évoquées dans le présent rapport confirment par ailleurs la bonne santé financière d'Allennes-les-Marais au regard des communes de

la même strate.

Enfin, ne souhaitant pas stopper la mutation de la Ville face à la morosité économique et sanitaire, la municipalité poursuit sa stratégie d'investissements et d'équipements à destination des plus jeunes avec la finalisation de la construction du restaurant scolaire. Celui-ci sera également mobilisé pour l'organisation des traditionnels banquets des aînés.

Le présent rapport préfigure donc un budget qui soutiendra la modernisation de la Ville, la qualité du service public, et l'amélioration du cadre de vie allenois.

Une focale sur les subventions aux associations est également opérée.

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses et Recettes équilibrées à	3 589 486,94 €
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses et Recettes nouvelles équilibrées à	2 963 230,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 552 717,18 €</b>

Pour équilibrer le budget, vote et arrête le produit

des impôts locaux à la somme de	920 058.00 €
---------------------------------	--------------

suivant détails précisés au tableau ci-dessous :

Libellés	Bases 2022 prévisionnelles	Variation des bases / 2021 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2021 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2021 (%)
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	1 972 000.00	8,47	45,51	0,000	897 457.00	8,47
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	37 600.00	3,58	60,11	0,000	22 601.00	3,58
<b>TOTAL</b>	<b>2 009 600.00</b>	<b>8.38</b>			<b>920 058.00</b>	<b>8.35</b>

#### Budget adopté à l'unanimité.

**3** Participation des familles pour les classes de découverte 2022 | Délibération modificative

Madame VANDAELE présente la délibération.

Le 25 mai 2021, Monsieur le Maire proposait de maintenir les tarifs initialement communautaires pour la participation des familles comme indiqué ci-dessous.

La crise sanitaire a eu pour conséquence de décaler le départ pour un séjour du 8 au 14 juin 2022 transformant de fait la prestation en "classe verte ou de découverte".

La participation des parents aux frais de séjour resterait fixée comme suit payable en 3 fois sauf pour les cas particuliers où le nombre de versements pourra être supérieur à 3. Faute de quotient familial fourni, le tarif maximum sera appliqué.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS
0 à 425,99 €	99.00 € soit 33.00 € x 3
426.00 € à 512.99 €	141.00 € soit 47.00 € x 3
513.00 € à 710.99 €	198.00 € soit 66.00 € x 3
711.00 € à 1079.99 €	231.00 € soit 77.00 € x 3
1080.00 € à 1999.99 €	267.00 € soit 89.00 € x 3
Supérieur à 2000.00 €	297.00 € soit 99.00 € x 3

Pour les familles dont plusieurs enfants seraient concernés (jumeaux, triplés...), une minoration de 50% sera appliquée pour le deuxième enfant et le cas échéant pour le troisième enfant.

Délibération adoptée à l'unanimité

**4** Indemnités des enseignants pour les classes de "découvertes ou vertes" 2022 | Délibération modificative

Madame VANDAELE présente la délibération.

Depuis 2020, l'organisation des classes de neige revient à la commune d'Allennes-les-Marais. Pour 2022, celles-ci auront lieu finalement du 08/06/2022 au 19/06/2022 au Chalet Les Cyclamens à Châtel suite à la crise sanitaire. 100 élèves partiront accompagnés de 4 enseignants.

Rémunération au 1er janvier 2021 :

Avantage en nature (source URSSAF) 3,65 € x 2 =	7,30 €
Indemnité forfaitaire pour sujétions spéciales (art.2 de l'arrêté du 6 mai 1985)	4,57 €
Partie variable pour travaux supplémentaires 9,88 x 230 : 100	22,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>34,53 €</b>

Cette indemnité est, en fait, limitée au versement d'une somme journalière de 27,23 €, les avantages en nature venant en déduction du montant global de l'indemnité :

34,53 - 7,30 € = 27,23 € (article 2 de l'arrêté du 6 mai 1985),

soit 27,23 x 7 jours = 190,61 € bruts d'indemnité par enseignant.

Délibération adoptée à l'unanimité

**5** Service jeunesse : sortie ASTERIX

Monsieur DAL MORO présente la délibération.

Le service jeunesse souhaite proposer une sortie au Parc Astérix le 15 mai 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser cette sortie selon les modalités suivantes :

**Public : Priorité aux enfants allennois de 11 ans à 17 ans. En fonction des places disponibles, les activités pourront être ouvertes aux extérieurs.**

Participation :

Participation adhérent ayant œuvré pour l'auto financement	Participation pour les adhérents n'ayant pas fait d'action d'auto financement	Non adhérent au local jeunes
<b>5 euros</b>	<b>7 euros</b>	<b>10 euros</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

**6** Tarification prestation extrascolaire 2022

Délibération modificative et complémentaire

Monsieur DAL MORO présente la délibération.

Le séjour en camping pour préadolescents 11 à 12 ans devient "mini raid VTT"

Tarification : Le tarif par enfant et par séjour reste inchangé.

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FORFAITAIRE POUR LA PÉRIODE DU 11 au 15 juillet 2022
<b>0 à 500 €</b>	<b>89.00 €</b>
<b>501 € à 619 €</b>	<b>95.00 €</b>
<b>620 € à 772 €</b>	<b>100.00 €</b>
<b>773 € à 910 €</b>	<b>106.00 €</b>
<b>Au-dessus de 910 €</b>	<b>111.00 €</b>
<b>Extérieur à la commune</b>	
<b>de 0 à 619€</b>	<b>203.00 €</b>
<b>de 620 à 910 €</b>	<b>213.00 €</b>
<b>supérieur à 910 €</b>	<b>223.00 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité



**7** Accueil de loisirs 2022 pré-adolescent Fonctionnement | Organisation

Délibération complémentaire modifiant l'accueil de loisirs pré ado.

Monsieur DAL MORO présente la délibération.

L'accueil de loisirs pré-adolescents (tranches d'âge 11 à 12 ans) s'effectuera sur les périodes du 18 au 29 juillet 2022 et du 8 au 26 août 2022.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement seront identiques à celles des accueils de loisirs primaire et maternel, notamment pour l'accès à la restauration.

Activités : Période du 11 au 15 juillet 2022

Du 11 au 15 juillet 2022, la commune organisera un mini raid VTT aux alentours de Palluel.

Le nombre maximum d'enfants accueillis est limité à 12.

La tarification est reprise dans la délibération sur les prestations périscolaires et extrascolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

**8** Délégation de pouvoir au Maire Délibération modificative.

Monsieur le Maire sollicite l'étendue de sa délégation afin de faciliter la gestion des demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs.

La délibération initiale du 26 mai 2020 modifiée en date du 30/06/2020 et complétée à l'alinéa 23 en date du 25/01/2022 appelle des précisions préfectorales notamment aux alinéas 22 et 23.

22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 et suivants du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions suivantes pour acquérir les biens et droits immobiliers dans la limite de 10 000 € ou prix inférieurs ;

23°) De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de fonds de concours pour tout projet de la commune, sans limite de montant.

Délibération adoptée à l'unanimité

**9** Délibération relative à l'organisation du temps de travail | Délibération complémentaire

Suite à interpellation préfectorale pour obtenir l'aval du Comité Technique Intercommunal, il convient d'apporter la mention complémentaire à la délibération du 14/12/2021 instaurant les 1 607 heures :

-Vu l'avis du comité technique intercommunal favorable en date du 25/03/2022.

Délibération adoptée à l'unanimité

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022**

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2022 adopté à l'unanimité

**1 Approbation du Compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur**

Il est demandé d'approuver le compte de gestion tel que proposé par le Receveur Municipal.

**Adopté à l'unanimité.**

**2 Vote du Compte Administratif 2021**

Madame VANDAELE Présente le compte administratif 2021 tel qu'annexé.

**20 voix pour, pas d'abstention.**

**3 Affectation Définitive du Résultat 2021**

- Vu le compte de gestion établi pour 2021 par le Receveur Municipal et le compte administratif 2021 qui font apparaître les résultats suivants :

- en section de fonctionnement  
**→ un excédent de 1 097 730,51 €**

- en section d'investissement  
**→ un excédent de 1 261 227,37 €**

Compte tenu des restes à réaliser qui s'élèvent à la somme de :

**2 312 787,20 € en dépenses d'investissement**

**508 600,00 € en recettes d'investissement**

Le Conseil Municipal, A l'unanimité DECIDE, d'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) une partie de l'excédent de fonctionnement, soit une somme de **542 959,65 €.**

**4 Réalisation d'un emprunt**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122 22 pour les communes

- Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal,

**Accordée au Maire en date du 5 avril 2022.**

**Décide par 18 voix pour et 5 abstentions**

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 350.000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**LIGNE DU PRÊT**

Caractéristiques	<b>PSPL</b>
Enveloppe	<b>Edu prêt</b>
Montant	<b>350 000 €</b>
Pénalité de crédit	<b>1% + pénalité de rupture du taux fixe</b>
Durée de la période	<b>Trimestrielle</b>
Taux de période	
TEG 1	<b>1,76%</b>
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	<b>3 mois</b>
Index de préfinancement	<b>Taux fixe</b>
Taux d'intérêt du préfinancement	<b>0,55 %</b>
Règlement des intérêts de préfinancement	<b>Paiement en fin de préfinancement</b>
Phase d'amortissement	
Durée	<b>25 ans</b>
Index	<b>Taux fixe</b>
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	<b>0,55 %</b>
Périodicité	<b>Trimestrielle</b>
Profil d'amortissement	<b>Amortissement réduit (intérêts différés)</b>
Condition de remboursement anticipé volontaire	<b>Indemnité de rupture du taux fixe</b>
Modalité de révision	<b>Sans objet</b>
Taux de progressivité de l'échéance	<b>0 %</b>

Charge Monsieur le Maire :

- de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

**5 Décision budgétaire modificative**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- qu'il y a lieu de réajuster des crédits en fonctionnement suite à la notification de la dotation et la baisse de la DSR ;
- de contracter un emprunt ;

Propose, pour ce faire, les modifications de crédits suivantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
Opération 132 - Réfection éclairage public – fonction 8 Compte 21538 Autres réseaux	- 28 000.00 €
Opération 102 – Stade municipal – fonction 4 Compte 2128 Autres agencements et Aménagements de terrains	+ 70 000.00 €
<b>RECETTES</b>	
Compte 021 – fonction 01 Virement de la section de fonctionnement	- 28 000.00 €
Compte 1341 – fonction 01 Dotation d'équipement des territoires ruraux	- 280 000.00 €
Compte 1641 – fonction 01 Emprunts en euros	+ 350 000.00 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	
Compte 66111 – fonction 01 Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 542.54 €
Compte 627 – fonction 01 Services bancaires et assimilés	+ 350.00 €
Compte 022 – fonction 01 Dépenses imprévues	68 349.54 €
Compte 023 – fonction 01 Virement à la section d'investissement	- 28 000.00 €
<b>RECETTES</b>	
Compte 7411 – fonction 01 Dotation forfaitaire	+ 3 982.00 €
Compte 74121 – fonction 01 Dotation de solidarité rurale	- 39 495.00 €
Compte 74127 – fonction 01 Dotation nationale de péréquation	- 58 944.00 €

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**6 Gestion des espaces verts : Autorisation de consultation 2023/2026**

Monsieur le Maire rappelle que le marché actuel prend fin le 31 décembre 2022 et il convient de relancer une consultation.

Cette consultation concernera :

L'entretien des espaces verts communaux.  
 Les contrats seront établis pour une année, renouvelables tacitement sans pouvoir excéder quatre ans.

S'agissant d'un marché de service d'un montant global inférieur au seuil de procédure formalisée, c'est la procédure adaptée qui sera mise en œuvre.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**7 Autorisation de recrutement de vacataires ateliers ponctuels en garderie**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer des interventions ponctuelles d'ateliers lecture et relaxation en garderie municipale du 1er juillet au 31 décembre 2022.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,40 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité**



**8 Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (service administratif)**

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services administratifs pour la période du 27 juin 2022 au 2 septembre 2022 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DÉCIDÉ**

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

au maximum 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif, 1er échelon, échelle C1, indice brut 367, indice majoré 340, relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'aide administrative (traitement minimum garanti à l'indice majoré 352 (décret n°2022-586 du 20/04/2022) portant relèvement du minimum de traitement dans la Fonction Publique ;

**9 Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (service technique)**

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services administratifs pour la période du 27 juin 2022 au 2 septembre 2022 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDÉ**

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois en application de l'article 3 - 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

au maximum 5 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique 1er échelon, échelle C1, indice brut 367, indice majoré 340, relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'aide technique (traitement minimum garanti à l'indice majoré 352 (décret n°2022-586 du 20/04/2022) portant relèvement du minimum de traitement dans la Fonction Publique ;

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022**

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 MAI 2022 : Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que deux délibérations ont été déposées sur tables pour modifications : il s'agit des délibérations numéro 6 et numéro 7.

**1 Convention partenariale IME La Fontinelle / Commune d'Allennes-les-Marais**

Monsieur RIGAUT expose, aux membres du Conseil Municipal, qu'à la rentrée de septembre 2022, il sera organisé des séances de motricité destinées aux enfants et adolescents de l'IME d'Annoeullin.

Ces séances de 2 fois 2 heures organisées le mardi après-midi et le vendredi matin ont pour but de permettre à ce public une intégration sociale par une activité de psychomotricité.

Il est proposé un tarif de 100 € pour les deux séances.

Les recettes seront encaissées trimestriellement par le biais d'un titre de recette au compte 70631 selon un état de présence aux séances.

Une convention sera établie entre la Commune d'Allennes-les-Marais et l'IME d'Annoeullin pour établir les modalités relatives à cet accueil.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**2 Demande de subvention exceptionnelle au profit du Syndicat d'Elevage du Cheval de Trait du Nord**

Monsieur RIGAUT expose que l'association "Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord" a sollicité une subvention de 1 500 € pour garantir la tenue de sa manifestation le 4 septembre 2022.

Monsieur RIGAUT propose qu'une subvention d'un montant de 300€ par le Conseil Municipal soit accordée.

**Adoptée par 21 voix pour et 1 voix contre.**



**3 Participation aux frais des familles (année scolaire 2021/2022)**

- Vu la réunion de la commission municipale Jeunesse Education du 27 juin 2022,

Pour l'année scolaire 2021-2022, la participation de la Commune s'établirait comme suit :

	COLLEGE	LYCEE	UNIVERSITE
<b>0 à 501 €</b>	40	45	75
<b>502 à 619 €</b>	35	40	65
<b>620 à 772 €</b>	29	35	55
<b>773 à 910 €</b>	23	30	45
<b>911 à 1 000 €</b>	17	22	30
<b>1 001 € et au-delà</b>	0	0	0

Les conditions d'attribution seront les suivantes :

- 1 - être domicilié dans la Commune depuis plus d'un an
- 2 - être inscrit dans un établissement public
- 3 - fournir un certificat de scolarité

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**4 Loyer des immeubles appartenant à la commune : révision au 1er/01/2023**

En application de la délibération du 6 juin 2006, fixant la révision annuelle des loyers au 1er janvier, les loyers des immeubles appartenant à la Commune, s'établiront comme suit à compter du 1er janvier 2023, par application du dernier indice de référence des loyers connu, soit celui du 1er trimestre 2022, publié par l'INSEE.

Le coefficient d'augmentation est donc de :

Indice de référence 1er trimestre 2022 : 133,93  
Indice de référence 3ème trimestre 2017 : 126,46

**= 1,05907 arrondi à 1,060 soit 6%**

En application de la délibération du 6 décembre 2005, limitant à 2 % le taux de révision annuel, les loyers s'établissent comme suit au 1er janvier 2023 :

**23 bis rue Jules Guesde**

458,60 € x 1,02 = **467,77 €**

**Garages rue du Commandant Cousteau**

55,37 € x 1,02 = **56,47 €**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## 5 Créances admises en non-valeur de produits irrécouvrables

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-17 et L.2121-29,
  - Vu la demande d'admission en non-valeur du comptable public dressée des produits communaux irrécouvrables en date du 3 mars 2022,
- Après en avoir délibéré,
- Décide d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 75,60 € pour l'année 2022 se décomposant comme suit :

Imputation budgétaire	Exercice	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
6541	2018	43,44 €	Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet
6541	2018	23,76 €	Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet
6541	2018	2,97 €	Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet
6541	2018	5,43 €	Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet
	<b>TOTAL</b>	<b>75,60 €</b>	

Délibération adoptée à l'unanimité

## 6 Décision budgétaire modificative

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'ajouter des crédits afin de payer :
- la première échéance de l'emprunt contracté le 23 mai 2022 pour le restaurant scolaire et les ICNE correspondants ;
  - les aléas de chantier de l'école maternelle et du restaurant scolaire ;
  - les installations de sécurité incendie du restaurant scolaire et de l'école maternelle ;
  - le poste informatique et téléphone portable du nouveau directeur général des services
  - et de financer les différentes dépenses de fonctionnement notamment au cimetière.

Propose, pour ce faire, les modifications de crédits suivantes :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
<b>Opération 66 : Matériel informatique – fonction 0</b> Compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	+ 1 700.00 €€
<b>Opération 129 : Ecole maternelle + restaurant scolaire – fonction 2</b> Compte 2313 Constructions en cours	+ 20 900.00 €
Compte 2135 Installations générales, agencement, Aménagement des constructions	+ 2 520.00 €
Compte 2158 Autres installations, matériel et outillage Technique	+ 1 350.00 €
Compte 1641 – fonction 01 Emprunts en euros	+ 2 798.11 €
Compte 020 – fonction 01 Dépenses imprévues	- 27 648.11 €
Compte 165 – fonction 0 Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 000.00 €

RECETTES	
Compte 165 – fonction 0 Dépôts et cautionnements reçus	+ 1 000.00 €
Compte 024 – fonction 01 Produit de cessions	+ 1 620.00 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Compte 66111 – fonction 01 Intérêts réglés à l'échéance	+ 1 529.94 €
Compte 627 – fonction 01 Services bancaires et assimilés	- 350.00 €
Compte 022 – fonction 01 Dépenses imprévues	- 7 471.34 €
Compte 661121 – fonction 01 Intérêts – rattachement des ICNE	+ 691.40 €
Compte 61521 – fonction 8 Terrains	+ 4 600.00 €
Compte 61521 – fonction 0 Terrains	+ 1 000.00 €

Où l'exposé qui précède, le Conseil Municipal décide, par 4 abstentions et 18 voix pour, des modifications budgétaires telles qu'énoncées ci-dessus.

## 7 Création et fermeture de postes

- Le Maire rappelle à l'assemblée :
- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
  - Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
  - La délibération doit préciser :
    - le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
    - le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,
  - Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 décembre 2021 ;
  - Considérant la nécessité de créer 1 poste d'Attaché territorial pour pourvoir au remplacement du Directeur Général des Services au 1er septembre 2022 ;
  - Considérant la nécessité de créer 2 postes de rédacteurs qui figure au tableau des effectifs sans délibération correspondantes au 1er septembre 2022 ;
  - Considérant la nécessité de supprimer au 1er septembre 2022 un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe non remplacé après son départ en retraite depuis le 1er mars 2022 non remplacé ;
  - Considérant la nécessité de supprimer au 1er octobre 2022 un poste rédacteur territorial principal de 1ère classe non remplacé après son départ en retraite depuis le 1er octobre 2022 non remplacé ;
  - Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- Le Maire propose à l'assemblée,

### POUR LES FONCTIONNAIRES

- > La création de 1 emploi Directeur Général des Services Attaché Territorial permanent(s) à temps complet.  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2022 :  
Filière : Administrative,  
Cadre d'emploi : Attaché,  
Grade : Attaché :  
- ancien effectif 0  
- nouvel effectif 1
- La création de 2 emplois Rédacteur Territorial permanents à Temps Complet,  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2022 :  
Filière : Administrative,  
Cadre d'emploi : Rédacteur,  
Grade : Rédacteur :  
- ancien effectif 0  
- nouvel effectif 2

- > La suppression de 1 emploi Rédacteur Principal de 1ère classe permanent à temps complet.  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2022 :  
Filière : Administrative  
Cadre d'emploi : Rédacteur  
Grade : rédacteur Principal de 1ère classe :  
- ancien effectif 1  
- nouvel effectif 0

- > La suppression de 1 emploi Adjoint Administratif Principal de 1ère classe permanent à temps complet.  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2022 :  
Filière : Administrative  
Cadre d'emploi : Adjoint Administratif  
Grade : Adjoint administratif principal de 1ère classe :  
- ancien effectif 3  
- nouvel effectif 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions.

**DÉCIDÉ : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.**  
**Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 adopté à l'unanimité

**Monsieur le Maire** : Il est 19h00 j'ouvre ce Conseil municipal. J'ai le plaisir ce soir de vous présenter David OBRINGER qui est notre nouveau Directeur Général des Services depuis hier matin. M. OBRINGER vient de la commune d'Hénin-Beaumont où il était directeur du service culturel. Auparavant il avait exercé, avant 2014 à Erquinghem-Lys en tant que DGS. Je lui souhaite la bienvenue au nom de tous. Même s'il a passé quelques temps avec nous durant le mois de septembre il a pris ses fonctions officiellement lundi matin. Bienvenue Monsieur OBRINGER

**Monsieur le Directeur Général des Services** : Merci. Monsieur le Maire. Je voudrais remercier l'ensemble de l'équipe municipale, du personnel municipal, je vous remercie de m'accueillir et de me faire confiance. Je voudrais également remercier Monsieur Thomas VANSPEYBROECK le précédent Directeur Général des Services avec lequel la passation de témoin s'est particulièrement bien déroulée. Merci à vous tous.

## 1 Attribution du marché des espaces verts

-Vu la réunion de la commission municipale Finances, Administration générale, urbanisme du 21 septembre 2022,

A l'issue du précédent marché "Entretien des Espaces Verts communaux" de la ville d'Allennes les Marais, il a été procédé à une consultation relative à la même prestation pour la période 2023-2026.

La consultation a donné lieu à un marché à prix forfaitaire repris dans la Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) passé pour une durée d'un an à compter de la date de notification, renouvelable chaque année, par tacite reconduction sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties formulées par courrier recommandé avec A.R trois mois avant la date anniversaire du marché. La durée globale du marché ne peut excéder 4 ans. Les prestations faisant l'objet de ce marché sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Montant maximum annuel : **150 000 € H.T. annuel.**

A l'issue de la consultation deux sociétés ont déposé leurs candidatures :

Monsieur Abdel BERRA pour la société PINSON Paysage Nord, 182 rue Georges Brassens à Lesquin 59814

et

Monsieur Ludovic VIONIN pour la société Métropole Espaces Verts rue du Plouvier à Templemars 59175.

A l'issue de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres, la société Métropole Espaces Verts a obtenu la note de 81,28/100

décomposée comme suit :  
mémoire technique 60/60

prix : 21,28/40

C'est la société PINSON qui a été retenue pour ce marché : note 100/100 au prix de 107 765,285 € HT annuel

Il est proposé de retenir cette dernière proposition.

**Adopté à l'unanimité**

## 2 Mutualisation et coopération métropolitaine

La Métropole Européenne de Lille s'est lancée dans un Schéma de Mutualisation et nous demande aujourd'hui un avis sur la poursuite et l'amélioration de ce schéma. Les communes peuvent adhérer à l'une ou toutes de ces actions. Je vais vous donner une liste de ces possibilités que nous offre cette mutualisation : en impression et reprographie, numérique et bureautique, en fournitures administratives et techniques en espaces verts et publics, dans le domaine du handicap, en expertises administratives, en sécurité surveillance et incendies, en mobilité, locations de véhicules et matériels spécifiques, en événementiel et animation.

Nous avons l'intention, au moment du renouvellement des contrats d'assurances, de nous rapprocher de cette mutualisation, ainsi que pour les copieurs et les fournitures administratives. Nous pourrions bénéficier

de tarifs beaucoup plus intéressants et au fil de l'eau nous prendrons l'attache du service dédié à la mutualisation par la MEL.

La MEL souhaite que les Conseils Municipaux se prononcent sur le rapport qui a été attaché en annexe à l'ordre du jour.

- Vu la réunion de la commission municipale Finances, Administration générale, urbanisme du 21 septembre 2022,

La mutualisation consiste en une mise en commun de moyens entre communes et EPCI :

Principalement des moyens humains, mais aussi des équipements, des moyens techniques, des ressources immatérielles.

Elle permet ainsi d'agir de manière efficace et d'optimiser les coûts, dans une perspective d'amélioration continue des services rendus aux citoyens.

Depuis 2015, 18 dispositifs ont été déployés et près de 60 agents de la MEL et de certaines communes aux compétences diverses (correspondant à 16 équivalents temps plein) sont investis pour répondre aux besoins des communes. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement engagées par la MEL s'élèvent aujourd'hui à 1,3 million d'euros, témoignant du volontarisme de la MEL d'appuyer les communes sur ces thématiques. L'intérêt réciproque pour ces dispositifs se traduit par le fait que toutes les communes du territoire sont adhérentes à au moins une action du schéma de mutualisation, et 53% d'entre elles sont investies sur 5 à 9 actions.

Conformément à l'article L 5211-39-1 du CGCT, un rapport sur la mutualisation a été adressé aux communes, qui peuvent délibérer en Conseil municipal pour avis dans les 3 mois suivant la transmission. Au-delà, l'avis est réputé favorable.

Il est donc proposé d'approuver les termes du rapport relatif à l'actualisation du schéma de mutualisation et de coopération de la Métropole Européenne de Lille et de ses communes membres 2022-2026.

**Vote à l'unanimité.**

## 3 Avis sur le PLU3

La MEL s'est engagée dans un processus de PLU3 qui remplacera le PLU2 qui commençait à dater. Le PLU3 intègre le PLU de la MEL et les PLU existants dans les communes de l'ex CCHD. La phase sur laquelle nous devons nous prononcer est la phase de transition. La MEL nous demande notre avis sur les demandes formulées par la ville d'Allennes-les-Marais et ce qui été retenu par la MEL.

Je vous rappelle qu'entre temps la ville a été désignée commune gardienne de l'eau et qu'à ce titre, nous n'avons plus droit à extension sauf dans les zones urbaines, donc les zones U. On n'a plus le droit de s'étendre dans zones les zones A et N. Nous avons demandé la possibilité d'étendre les constructions pour avoir plus de foncier et ainsi augmenter la population. Ce n'est pas la MEL qui refuse mais la Préfecture car notre secteur est touché par une Alerte d'Alimentation des Captages. Nous ne pouvons que "remplir les dents creuses" s'il y en a.

Il y a deux choses qui m'ont interpellé dans les propositions du PLU3. Ce sont les hauteurs des constructions d'une part et la réserve d'autre part.

## 4 Stratégie de sobriété énergétique pour la ville d'Allennes-les-Marais

Un été le plus chaud jamais enregistré en Europe, une crise énergétique annoncée comme étant la plus importante depuis août de 15% des tarifs de l'énergie pour les collectivités. La nécessité de la sobriété énergétique s'impose. Face au risque de pénurie, un effort national de sobriété à toutes les échelles doit se mettre en place.

Dans un contexte énergétique et climatique, géopolitique et économique tendu, il convient pour les particuliers comme pour les collectivités territoriales d'engager une réflexion de sobriété énergétique.

Rénovation des réseaux avec la technologie à LED, extinction partielle de l'éclairage public pendant la nuit, modération de

La MEL souhaite passer de 10 mètres maximum à 13 mètres de hauteur pour les constructions. Je pense que dans nos communes il faut garder la main sur la hauteur des constructions pour la limiter en fonction des bâtiments voisins. Le deuxième point est le maintien de la réserve dans le sud du territoire de la commune. Il s'agit de la réserve pour le contournement de la RD 39 qui s'appelle maintenant M 39. Cela n'avait pas posé de problème lors des réunions préparatoires mais cette demande n'a pas été reprise dans la version présente du PLU3. Je vais demander à ce que cette réserve soit maintenue pour donner la possibilité de contourner la M 39 mais aussi pour donner accès à la Zone Artisanale où est implantée la société PREVOST.

Je vais demander à ce que cette réserve soit maintenue dans le PLU3 pour Allennes les Marais.

Sur le zonage, on est forcément d'accord puisque le refus est légitimé par le maintien de l'approvisionnement en eau.

Je vous ai envoyé les documents par lien tardivement mais je les ai reçus tardivement également.

Je vous propose donc de donner un avis favorable sur l'avancement des travaux du PLU3 à la date d'aujourd'hui.

l'éclairage ornemental de l'église ou des illuminations de fin d'année,

la ville d'Allennes-les-Marais va envisager plusieurs solutions pour faire face à la crise énergétique.

A Allennes-les-Marais, comme dans toutes les communes, le premier levier d'action est de travailler sur l'éclairage public qui représente en 2021 un montant de 46 347,50 €.

Plusieurs axes de travail seront envisagés dans l'avenir :

1/ Le remplacement des anciens systèmes d'éclairage par des solutions plus durables et très basse consommation (LED) pour l'ensemble des points lumineux de la commune dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement consacré à la rénovation de l'éclairage public ;

-Vu la réunion de la commission municipale Finances, Administration générale, urbanisme du 21 septembre 2022,

La MEL demande à chaque commune membre, pour préparer l'arrêt du PLU3, de faire part par délibération du conseil municipal des observations et remarques de la commune sur une première version (V1) des pièces du PLU3 qui ont été mises à notre disposition dans le courant de l'été.

Il ne s'agit pas d'une délibération portant l'avis de la commune sur l'intégralité du PLU3 tel qu'il aurait été validé par le Conseil de la Métropole – ce type de délibération sera requis après l'arrêt du projet, dans le courant du 1er trimestre 2023, mais d'une délibération portant sur une version de travail d'un document toujours en concertation. Cette délibération doit permettre à la commune de :

-S'assurer de la bonne retranscription des demandes qui ont pu être retenues et de l'éventuelle correction d'erreurs matérielles ;

-S'exprimer sur la traduction de certaines orientations métropolitaines (coefficient de densité, hauteur, servitude mixité fonctionnelle, etc) sur la commune et sur certaines propositions de nos partenaires.

**Adopté à l'unanimité.**

2/ Diminuer l'intensité de l'éclairage public ornemental notamment de l'église et durant les festivités de fin d'année ;

3/ Extinction partielle de l'éclairage public pendant la nuit (23h30/5h00). C'est ce dernier point qui sera priorisé cette année.

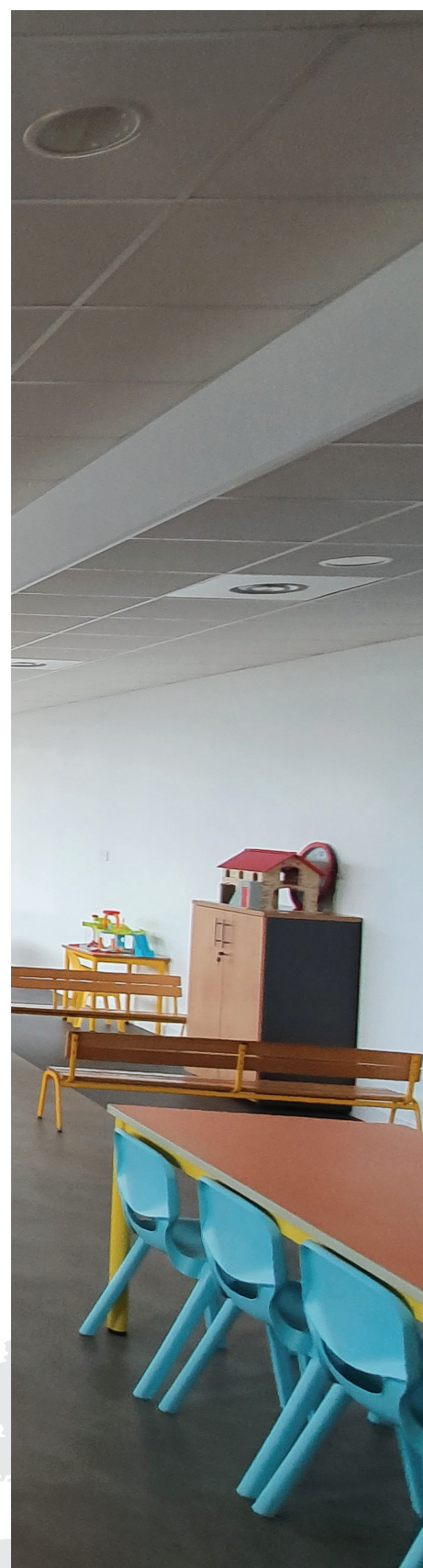
Le fonctionnement de l'éclairage public ne constituant pas une nécessité absolue durant la nuit sur une plage horaire peu fréquentée, l'éclairage public sera interrompu entre 23h30 et 5h00 du matin sur l'ensemble du territoire de la commune.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans de nombreuses communes depuis plusieurs années cette pratique n'a d'autre incidence notable que la baisse du coût impacté sur le budget municipal.

**Délibération retirée et reportée au prochain conseil municipal.**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2022**

-Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022 adopté à l'unanimité



Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant la fibre optique en fin de Conseil Municipal, délibération qui n'a pas pu être présentée en Commission finances car le sujet a été communiqué cette semaine. L'ajout est accepté.

**1 Décisions budgétaires modificatives | travaux en régie**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que durant l'année les employés de la commune ont aménagé les centres techniques municipaux rue de Verdun, la salle Prévost Distillerie, l'habitation locatif 23B rue Jules Guesde, la garderie et chaufferie maternelle.

Les charges de personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'achat de matériaux ou la location de matériel rentrent dans la définition des travaux en régie.

Les travaux en régie doivent être réalisés par des agents communaux et non par une entreprise et avoir un caractère durable.

Le Conseil municipal est autorisé à reverser en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits nécessaires au mandatement des opérations d'ordre correspondantes :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES	
Opération 74 – Travaux divers bâtiments communaux Compte 21318 – fonction 01 - Autres bâtiments publics (chapitre 040)	+ 18 211,70 €
Opération 77 – Salle Prévost Distillerie Compte 21318 – fonction 01 - Autres bâtiments publics (chapitre 040)	+ 828,33 €
Opération 103 – Travaux divers logements locatifs Compte 21318 – fonction 01 - Autres bâtiments publics (chapitre 040)	+ 1 399,72 €
Opération 130 –Ecole primaire "Le Petit Prince" Compte 21312 – fonction 01 - Bâtiments scolaires	+ 5 418,84 €
Opération 129 –Ecole maternelle "Augustine Testelin" + restaurant scolaire Compte 21312 – fonction 01 - Bâtiments scolaires	+ 2 361,59 €
Opération 117 –Garderie Compte 21312 – fonction 01 - Bâtiments scolaires	+ 4 775,16 €
RECETTES	
Compte 021 – fonction 01 Virement de la section de fonctionnement	+ 32 995,34 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES	
Compte 023 – fonction 01 - Virement à la section d'investissement	+ 32 995,34 €
RECETTES	
Compte 722 – fonction 01 Immobilisations corporelles (chapitre 042)	+ 32 995,34 €

Délibération adoptée à l'unanimité

**2 Admission en non-valeur de dépenses irrécouvrables Année 2022 – Décision budgétaire**

- Vu la demande d'admission en non-valeur du comptable public dressée des produits communaux irrécouvrables en date du 3 novembre 2022, Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur l'admission en non-valeur des produits pour un montant de 2,97 € pour l'année 2022 se décomposant comme suit :

Imputation budgétaire	Exercice	Montant à recouvrir	Motif de la présentation
6541	2021	2,97 €	Combinaison infructueuse d'actes/Poursuite sans effet
	<b>TOTAL</b>	<b>2,97 €</b>	

Adopté à l'unanimité

**3 Occupation du domaine public droit d'occupation**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, moyennant le paiement des droits fixés par un tarif dûment établi, donner des permissions de stationnement sur la voie publique, sur les rivières, ports, quais fluviaux et autres, lieux publics. Il propose d'établir comme suit les droits d'occupation qui prendraient effet à compter du 1er janvier 2023.

**DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

FRITERIE ET AUTRES COMMERCES :	
en place, ouvre tous les jours	Forfait <b>30 €/mois</b>
COMMERCES AMBULANTS :	
1/ Etal ou véhicule < 4m	La journée <b>6 €</b>
Lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis et dimanches	
2/ Etal ou véhicule > 4m	<b>10 €</b>
Lundi au vendredi	<b>15 €</b>
Samedis et dimanches	<b>20 €</b>
FÊTE FORAINE :	
Occupation pour friture, confiserie, tir, loterie, lots d'appareil divers	13 €
Manège d'enfants	25 €
Autos Skooters ou cirque	80 €
Manèges (chenilles et autres manèges ados et adultes)	48 €
Si 1 manège de chaque	166 €
Indication pour 2 ducasses par an	166 € x 2 = 332 €

- précise que :
    - les dispositions prendraient effet à compter du 1er janvier 2023.
    - le quittancement fera l'objet d'un titre de recettes :
  - pour les installations permanentes ou régulières : trimestriellement à terme échu.
  - pour les installations ponctuelles : au moment de l'occupation.
- Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur ce point.



Monsieur le Maire précise : On remet au goût du jour l'occupation du domaine public sans augmentation. On a une occupation supplémentaire qu'on n'a pas facturée car elle s'est déroulée pendant la période de la pandémie de COVID 19 et comme vous le savez, pendant la pandémie on a exonéré les commerçants qui empiétaient sur le domaine public pour les ventes et depuis on n'a pas repris le tableau. Le tableau présenté est légèrement modifié pour d'éventuels autres commerces ouverts chaque jour. Je note qu'il n'y a pas eu de ducasse durant les deux dernières années. Je ne sais même pas si cela va se remettre en route. Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ? Je rappelle qu'il s'agit d'une délibération pour se conformer aux réglementations relatives à l'occupation du domaine public. Il ne s'agit pas d'une location de terrain. On ne veut pas empêcher les commerces d'exercer leurs activités. Il s'agit de se mettre en conformité. Annœullin applique 1€ par mètre carré par mois.

Adopté à l'unanimité

**4 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Considérant que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la ville.

**Monsieur le Maire :** Depuis 2015 les collectivités et EPCI ont adopté la M57 comme nomenclature budgétaire. Les communes devront l'adopter en 2024 et ont la possibilité d'anticiper. Avec le changement de DGS et avec des formations sur le futur budget il a semblé opportun de changer maintenant plutôt que dans un an. Il y a plus de souplesse avec la M57 qu'avec la M14 notamment avec une fongibilité asymétrique en passant des crédits de chapitre à chapitre sans être obligé de délibérer en Conseil Municipal pour effectuer une Décision Budgétaire Modificative dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

On a souhaité anticiper l'obligation au 1er janvier 2023. Avez-vous des questions ?

**Adopté à l'unanimité**

**5 Stratégie de sobriété énergétique pour la ville d'Allennes-les-Marais**

Dans un contexte énergétique et climatique, géopolitique et économique tendu, il convient pour les particuliers comme pour les collectivités territoriales d'engager une réflexion de sobriété énergétique.

Rénovation des réseaux avec la technologie à LED, extinction partielle de l'éclairage public pendant la nuit, modération de l'éclairage ornemental de l'église ou des illuminations de fin d'année, la ville d'Allennes-les-Marais va envisager plusieurs solutions pour faire face à la crise énergétique. Outre la réduction ou la modération des coûts liés à la consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

**Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur ce point.**

**Adopté par 18 voix pour et 4 abstentions.**

**6 Motion relative aux conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune**

Le Conseil municipal de la commune d'Allennes-les-Marais, réuni le 29 novembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur cette motion.

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'une motion de l'association des Maires de France sur la situation financière des communes due notamment à la crise et au désengagement de l'état sur les dotations attribuées aux communes pour nous faire payer une partie de la dette de l'Etat. L'association des Maires de France sollicite les communes adhérentes pour accepter cette motion qui sera déposée auprès du gouvernement. Dans la mesure où ces restrictions financières ne se justifient pas puisque les communes sont les seules à devoir respecter un budget à l'équilibre en fonctionnement comme en investissement. On demande de garantir la stabilité économique en euro constants ce qui n'est pas le cas, et d'indexer la DGF sur l'inflation 2023 ; de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix et de la consommation, de renoncer à la suppression de la CVAE qui remplace la Taxe Professionnelle ou de revoir les modalités de sa suppression, de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. La motion demande également de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA, de révoquer les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. Bref il s'agit de défendre l'intérêt des communes de l'association des Maires de France face à l'Etat. Vous avez des questions à poser ?

Est-ce que vous êtes d'accord pour que la commune adopte cette motion ?

**Adopté à l'unanimité**

**7 Tableau des effectifs : mise à jour au 1er janvier 2023**

Monsieur le Maire expose que, suite aux différents mouvements qui se sont produits au sein du personnel, il y a lieu d'enregistrer les modifications au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs tient compte des modifications durant l'année 2022 et antérieurement.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de bien vouloir arrêter le tableau des effectifs de la Commune au 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire : Vous avez devant vous le tableau des effectifs mis à jour au 1er janvier 2023. Monsieur le Maire fait la lecture du tableau.

CADRE D'EMPLOI	GRADE	NOMBRE D'EMPLOIS	EMPLOIS POURVUS
<b>Filière administrative</b>			
Direction générale	Directeur Général des Services	1	1
Attaché Territorial	Attaché	1	0
	Attaché Principal	1	0
Rédacteur Territorial	Rédacteur Principal 1ère classe	0	0
	Rédacteur territorial	2	2
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	2	2
	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	0
	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	3	1
<b>Filière technique</b>			
Technicien territorial	Technicien territorial	0	0
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	4	4
	Adjoint technique Principal 2ème classe	12	12
	Adjoint technique	9	9
<b>Filière Médico-Social</b>			
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2ème classe	0	0
	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 1ère classe	1	1
<b>Filière Animation</b>			
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Principal 2ème classe	3	3
	Adjoint d'animation	3	3
<b>Filière Police Rurale et Municipale</b>			
Agent de Police Municipale	Chef de Police Municipale	1	1
<b>Filière Culturelle</b>			
Assistant territorial de Conservation	Assistant territorial de conservation	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	<b>40</b>

**Adopté à l'unanimité**



**8 Accueils de loisirs année 2022 – création de postes d’encadrement Délibération modificative**

Il est procédé au retrait de la délibération du 8 novembre 2021 portant création de postes d’encadrement dans le cadre de l’accueil de loisirs 2022. Ce retrait a pour but de se conformer à la réglementation en matière d’accueil de jeunes et de création de poste de Directeur adjoint au-delà de 100 participants.

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur ce point.

**Monsieur le Maire** : je laisse la parole à Stéphane DAL MORO.

M. DAL MORO : On procède au retrait de la délibération du 8 novembre 2021. Sur les petites vacances, Toussaint, Février et Pâques dans la mesure où on arrive à un effectif supérieur à 100 jeunes on doit nommer un adjoint. On a eu le cas sur les vacances de la Toussaint. C’est la seule modification sur cette délibération.

**Adopté à l’unanimité**

**9 Accueils de loisirs 2023 : Fonctionnement Organisation – Encadrement Tarification**

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur la délibération qui établit dans le détail l’ensemble du fonctionnement des accueils de loisirs pour l’année 2023.

Monsieur le Maire rend la parole à M. DAL MORO qui décrit l’ensemble de la délibération. Monsieur DAL MORO souligne que sur cette délibération on a tenu compte de la possibilité de nommer des directeurs adjoints et sur le remboursement selon conditions habituelles de la majeure partie de la formation BAFA pour les jeunes allennois. Les tarifications ne changent pas.

**Adopté à l’unanimité**

**10 Raid sportif pour adolescents année 2023 (13 à 17 ans) Modalités d’organisation et de fonctionnement**

Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur les modalités d’organisation et de fonctionnement du raid sportif ouvert aux jeunes âgés de 13 à 17 ans (dans l’année) qui sera confié à l’encadrement jeunesse municipal.

Monsieur DAL MORO présente le raid sportif reconduit pour la 5ème année. Le lieu est à déterminer ultérieurement, en juillet avec un effectif maximum de 12 enfants. La tarification est inchangée. Il n’y a pas de question. Monsieur le Maire propose la délibération au vote.

**Adopté à l’unanimité**

**11 Révision du Plan de Déplacements Urbains devenu Plan De Mobilité**

La Métropole Européenne de Lille s’est engagée dans une révision de son document de planification dédié à la mobilité, le Plan de Déplacements Urbains 2010-2020, pour élaborer un nouveau Plan De Mobilité (PDM) comme défini par la Loi d’Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.

Ce plan traduit les ambitions en matière de transition environnementale et énergétique cadrées à l’échelle nationale par la Stratégie Nationale Bas Carbone, et est élaboré en compatibilité avec le Schéma Régional d’Aménagement de Développement durable et d’Egalité des territoires (SRADDET), le Schéma de Cohérence Territoriale de Lille Métropole (SCOT) et le Plan Climat Air Energie Territorial métropolitain (PCAET).

Le PDM s’inscrit dans un projet alliant qualité du cadre de vie et préservation de l’environnement.

**Monsieur le Maire** : La MEL a adopté son Plan de Mobilité qui découle de la LOM votée le 24 décembre 2019. Il s’agit de l’actualisation du mode de déplacement. En revanche dans ce plan de mobilité présenté par la Métropole, on a l’impression (quand je dis on, il s’agit des ex communes de la CCHAD puisque nous sommes entrés dans la MEL en 2020), que nous sommes un peu les délaissés au sud du territoire. Le Plan de Mobilité a des objectifs louables, mais nous voulons mettre l’accent que la moitié des passagers en gare de Don viennent du territoire de l’ancienne CCHD, que le réseau actuel de transport par bus (les deux lignes) n’est pas suffisant, conforter la trame de bus ne suffira pas. En outre le schéma de transports ne dessert que le Nord de la Métropole. La mise en œuvre d’une Zone à Faible Emission (ZFE) pénalisera les habitants du territoire, puisque nous n’aurons pas de possibilité de prendre des transports propres dans la mesure où nous n’avons pas assez de dessertes de transports par bus. Bref, pour toutes ces raisons, je vous propose d’émettre un avis favorable à ce plan de mobilité mais avec les réserves que je viens d’énoncer. Les objectifs sont louables mais force est de constater que le Sud de la couronne Sud n’est pas suffisamment présent dans ce plan de mobilité.

**Adopté à l’unanimité**

**12 Subvention exceptionnelle à l’association “Les Survolés”**

Le collectif “Les Survolés”, regroupant plusieurs associations, défend l’intérêt des habitants des villes mitoyennes de l’aéroport de Lille-Lesquin, dans le cadre de l’expansion territoriale de celui-ci. Les actions menées par les habitants et les élus ont impliqué une action en justice des différents protagonistes de ce dossier. Il importe donc, pour la ville d’Allennes-les-Marais de soutenir la démarche du collectif en participant financièrement aux frais inhérents à hauteur de 700 €.

**Monsieur le Maire** : Vous vous souvenez que la commune d’Allennes les Marais s’est positionnée contre l’extension et non pas contre la modernisation de l’aéroport de Lille. Les choses ont peu évolué depuis si ce n’est que le permis de construire a été déposé. Les deux Maires concernés de Lesquin et de Fretin ont refusé de signer le permis de construire et leur décision a été contestée au Tribunal Administratif. Le collectif “Les Survolés” regroupe toutes les associations de défenses des riverains et souhaite apporter leur aide dans l’intérêt des habitants et des deux maires. Ils vont engager un avocat qui va entraîner des frais et ils n’ont pas les moyens nécessaires pour faire face à ces dépenses. Le collectif a contacté les communes qui ont comme nous, dit non à l’extension de l’aéroport tel que décrit dans le projet. Le collectif demande une subvention de 700 €. En concordance avec notre première position et en soutien avec les maires qui eux ont refusé de signer le permis je propose d’accorder un montant de 700 € pour assurer la défense des maires. Y a-t-il des questions ?

**Adopté à l’unanimité**

**13 Convention d’adhésion a la centrale d’achats de la fibre numerique 59-62**

**Monsieur le Maire** : Enfin, on a décidé de passer par le SIVU pour développer la vidéoprotection dans la commune. Après un passage par un cabinet, on a appris qu’on pouvait développer cette vidéoprotection à travers la fibre numérique. De son côté le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) est propriétaire de toute le réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé. L’ancienne CCHD a contribué à le financer, car il permet le développement d’infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s’est constitué en centrale d’achats. Nous allons pouvoir développer la vidéoprotection à travers la fibre optique et nous passerons les achats via cette centrale d’achat mise en place par La Fibre Numérique 59 62.

On va pouvoir délibérer. On a eu une visite avec Eiffage qui va déployer la vidéo pour ce syndicat Cela ne saurait tarder. Nous aurons les devis en début d’année et nous pourrons déployer la vidéoprotection en début 2023. La question de ce soir c’est acceptez-vous qu’on passe par cette centrale d’achat pour développer la vidéoprotection

**Adopté à l’unanimité**



## AMICALE LAÏQUE

Au service de nos écoles depuis plus de cent ans, les bénévoles de l'association, régie par la loi de 1901, œuvrent pour offrir aux élèves quelques moments festifs au cours de l'année scolaire. L'Amicale Laïque perçoit une subvention municipale annuelle.

L'année 2022 a été synonyme de reprise des actions et le plaisir de nous retrouver autour de plusieurs événements.

Fin novembre, les élèves ont reçu, à l'école, un calendrier de l'Avent, qui permet de découvrir un chocolat chaque jour qui précède Noël.

Le 18 décembre 2021, à l'occasion de l'animation de Noël à la Distillerie, c'est autour d'un goûter que nous avons accueilli le Père Noël avec les enfants et les familles.

La fête des écoles s'est déroulée le 25 juin. Son retour était attendu et la présence des enfants et des familles a contribué au succès d'une belle journée pour tous, avec de belles animations et la bonne humeur pour tous.

Dans le cadre des animations Utopia-Lille3000, l'Amicale a participé à la journée d'animation du 9 juillet au bord de la Deule par la tenue d'un stand de fabrication de petits sujets en bouchons de liège.

C'est à l'occasion des festivités de la Fête Nationale que l'Amicale a organisé une petite restauration avant le très beau feu d'artifice qui a clôturé la soirée.

**D'autres rendez-vous sont à venir pour l'année 2023.**

**Vous pouvez nous contacter :**

> par mail : [amicalelaiquealm@gmail.com](mailto:amicalelaiquealm@gmail.com)

> sur Facebook : [amicale laïque ALM](https://www.facebook.com/amicalelaiquealm)

> par téléphone : 06 64 17 07 62 (Eric LECOMTE – Président).



## Talents et Passions

L'association d'arts créatifs d'Allennes les Marais peut s'enorgueillir cette année d'avoir animé notre commune en s'impliquant dans le projet culturel de la MEL Lille 3000 Utopia.

Vous avez peut-être participé avec nous à la fabrication des Minitos le samedi matin à notre atelier ou vous avez peut-être pu les découvrir lors de nos expositions dans le cadre de la route du Louvre ou des festivités autour du 70ème anniversaire du don du sang à Annœullin le 14 juin. La déambulation musicale de Carnin à la Deule en passant par l'esplanade de la distillerie le 9 juillet et la longue exposition en mairie de nos Minitos n'a pu vous échapper. Autant de manifestations avec d'autres associations qui ont contribué à faire de ce Lille 3000 Utopia un succès populaire et qui nous ont offert une belle vitrine pour notre association. C'est ce qui a déclenché nos propositions de stages céramique et peinture via plusieurs Allennes infos qui n'ont pas eu malheureusement le succès escompté.

Il nous reste à espérer que le spectre de la Covid s'éloignant, l'envie des allenois à participer au tissu associatif dont Talents et Passions reviendra pour le dynamisme d'Allennes les Marais.

**Nous sommes donc tous disponibles à vous accueillir dans notre équipe.**

**Talents et Passions 0680567879**



## Association pour le Don de Sang Bénévole d'Annœullin-Carnin-Allennes les Marais



L'Association des donneurs de sang d'Annœullin-Carnin-Allennes les Marais, créée en 1960, regroupe 35 bénévoles dont 8 résident à Allennes les Marais.

En partenariat avec l'Etablissement Français du Sang (E.F.S) de Lille, nous organisons 6 collectes de sang dans l'année, espacées chacune d'environ 8 semaines, délai obligatoire et réglementaire.



L'association participe aussi à la vie locale : fête du 13 juillet, forum des associations ainsi qu'aux actions de solidarité comme la Mucoviscidose, le Téléthon.

Nous avons aussi un partenariat avec les 3 communes qui nous allouent, aides et subventions sans lesquelles nous ne pourrions fonctionner.

## Club du 3ème âge

Enfin le club semble reparti sur ses bonnes bases sans interruption. Nos aînés se retrouvent toujours le jeudi de 14h à 18h et pour les mois d'hiver le club s'est arrêté à 17h30. Il y a toujours des amateurs de scrabble, de belote, jeux de société et tricot.

Ils ont pu aussi se retrouver lors des repas, couscous, repas de Pâques, barbecue, moules, cassoulet, repas de Noël.

Meilleurs vœux à tous en espérant se revoir aussi nombreux.

**La Présidente : Mme FAUVERGUE Andrée 06.31.32.12.43**



Lors de chaque collecte de sang la collation offerte à près de 200 donateurs est élaborée par nos soins avec des produits frais issus des commerces locaux.

L'association, à but non lucratif (Loi de 1901), est administrée par un bureau composé de 6 membres :

**Présidente : Anne-Marie Vasse (Annœullin)**

**Vice-Président : Lucien Lenoir (Annœullin)**

**Secrétaire : René Brice (Annœullin)**

**Secrétaire adjointe : Cindy Mortreux (Annœullin)**

**Trésorier : Jean-Claude Casiez (Allennes les Marais)**

**Trésorier adjoint : Jean-Luc Deleplace (Annœullin)**

Avant chaque collecte, soit tous les deux mois, l'association se réunit pour préparer la collecte (répartition des tracts à distribuer, planning de pose et dépôt des panneaux d'affichage dans les communes, prévision des achats et commandes pour la collation, dernières actualités, ...)



**Si vous souhaitez rejoindre l'association, ou pour tout renseignement, merci de prendre contact avec la Présidente au 03.20.86.69.39 ou par mail : [adsb112@gmail.com](mailto:adsb112@gmail.com).**



## Comité de solidarité

Le Comité Allenois de Solidarité, créé pour apporter une aide ponctuelle aux personnes de la commune en difficulté passagère a, comme d'habitude, essayé d'être au plus près des Allenois.

C'est ainsi que le Comité a organisé la brocante sur location de tables le dimanche 20 février 2022 et la bourse aux vêtements d'hiver le samedi 22 octobre 2022.

La salle Léo Lagrange n'étant pas toujours disponible, il a fallu faire un choix.

La bourse aux jouets et déco de Noël a eu lieu le dimanche 4 décembre 2022. Elle est nécessaire, car en cette période de restriction et d'augmentation de prix, il est encore plus utile de donner une deuxième ou troisième vie aux jouets.

Nous avons également profité de cette manifestation pour faire une loterie au profit de la commune de BIHUCOURT du Pas-de-Calais, plus sinistrée que les autres par la tornade, et avons recueilli 162 €, qui viendront s'ajouter à l'aide prévue par le Comité.

Pour l'année prochaine, nous vous informons que la brocante est prévue le samedi 18 mars 2023 dans la salle Léo Lagrange.

Nous aurons également le plaisir de refaire une grande bourse aux livres le dimanche 19 mars 2023 dans la salle Léo Lagrange.

Nous savons que cette animation est très demandée. Toutes les modalités de ces manifestations seront bien sûr dans le flash municipal le moment venu.

Le Comité de Solidarité



## BOUTIS - ABC COUTURE



Vous aimez la COUTURE et le Fait Main  
**Venez nous rejoindre**

**Tous les mercredis après-midi de 13h30 à 17h**  
**SALLE COLUCHE (parking de la mairie)**  
**Geneviève MAS : 06 87 33 16 09**

## Association des Parents d'Élèves d'Allennes Les Marais

L'Association des Parents d'Élèves joue un rôle important dans le fonctionnement de l'école, en assurant le lien entre les écoles de la commune et les parents des enfants scolarisés. Elle représente les parents d'élèves aux conseils d'école, par le biais des délégués de parents élus.

Tout au long de l'année, l'association met en place des actions visant à récolter des fonds, pour financer des journées de distractions pour les enfants ou pour attribuer des subventions aux écoles pour leurs projets pédagogiques.

En octobre 2021, nous avons organisé une tombola d'Halloween qui a connu un véritable succès.

En décembre, nous avons réalisé des sets de table avec le dessin des enfants. De vrais chefs-d'œuvre !

Nous avons également participé avec la mairie et l'amicale laïque à l'animation de Noël.

En mars, nous avons offert aux élèves de l'école primaire une photo souvenir du carnaval de la "grande lessive".



En mai, nous avons eu l'occasion de tous nous réunir pour le traditionnel "barbecue champêtre".

En juin, nous avons participé à l'organisation de la fête des écoles et nous avons remis des calculatrices aux élèves de CM2.

Toutes ces actions ne sont possibles que grâce à l'implication active de tous les bénévoles que compte l'association et la participation des parents, un grand merci à tous ! Cette année encore, nous allons proposer aux enfants des écoles d'Allennes Les Marais, mais aussi aux parents, différentes manifestations.

Pour 2022/2023, sont déjà programmées une tombola d'Halloween, une animation de Noël et la vente de cartes de vœux personnalisées par les enfants. D'autres actions sont en cours de réflexion.

**Les membres du bureau, élus pour l'année 2022-2023, sont :**

Présidente : **Christine DUBOIS**  
Vice-présidente : **Mathilde HUYLEBROECK**  
Trésorier : **Tony DUCROCC**  
Trésorière adjointe : **Emilie VIAUD**  
Secrétaire : **Mathilde DEROEUX**  
Secrétaire adjointe : **Mélanie BOISTEL**

**Les Parents d'Elèves** Allennes les Marais Association affiliée fcpce  
Si vous avez envie de venir renforcer notre équipe, apporter des idées nouvelles ou tout simplement, si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez nous contacter via notre page Facebook ou par mail à l'adresse : [ape.allenneslesmarais@gmail.com](mailto:ape.allenneslesmarais@gmail.com)

## Allennes, on danse

L'association vient d'effectuer sa 12ème année.

Elle propose des cours dans 4 disciplines à destination des enfants et des adultes :

danse classique, Zumba, Hip Hop et Hip Hop Old school.

Après 2 années difficiles liée à la crise sanitaire covid 19, notre gala du 1er juillet dernier a été synonyme de retrouvailles avec le public, pour le grand bonheur des adhérents et des membres de l'équipe.

Petits et grands ont partagé un moment de convivialité dans une ambiance chaleureuse. Ce fut un plaisir de renouer avec notre traditionnelle clôture annuelle..

Toujours soucieuse du confort de ses adhérents, l'association a acquis en ce début de saison 4 nouveaux miroirs installés dans la seconde salle. Nul doute qu'ils seront mis à profit de la passion et exigence de chacun.

**Envie de nous connaître davantage ?**

**Suivez-nous sur notre page facebook et sur notre site internet !**



## GYM DANSE

L'association Gym-danse est heureuse de reprendre ses activités dans la salle Sicot-Coulon pour une nouvelle saison après une deuxième année compliquée par la crise sanitaire. Nous avons maintenu l'activité au grès des confinements et sous la contrainte des restrictions de fonctionnement. Cette année en demi-teinte s'est achevée en juin par la fête du club qui a réuni plus de 250 personnes, dans une ambiance chaleureuse, avec des démonstrations de gymnastique au rythme des thèmes de Disney.

Pour cette nouvelle saison, nous avons la chance d'enrichir notre équipe d'encadrement en accueillant deux nouveaux cadres sportifs, Anaïs et Maxence, qui rejoignent Amélie.

Ainsi, nous pouvons reprendre l'activité compétitive en Gymnastique Artistique Féminine mise en sommeil depuis deux années.

Nous avons également pu étoffer notre offre de cours en gymnastique loisir en Gymnastique Artistique Féminine pour les 6 - 16 ans et répondre à toutes les demandes d'inscription.

Des cours pour les plus de 16 ans vous sont proposés du lundi au jeudi y compris un cours de STEP.

## ASEA

Le club compte une centaine de licenciés dans 8 équipes du plus petit 4 ans aux plus vieux vétérans nous avons des U6. U7. U8. U9. U11. U15. Seniors et Vétérans.

Le club organise des stages de foot assez souvent pendant les vacances scolaires.

Si vous êtes intéressés à nous rejoindre vous le pouvez nous sommes toujours preneurs de nouveau talent.



Enfin, l'activité de bébé-gym et gym-junior, pour les moins de 6 ans se poursuit, un week-end par mois.

**Vous pouvez retrouver toutes nos propositions de cours sur notre site internet <http://gymdanse.allennes.free.fr/> et toutes nos infos sur la page Facebook <https://www.facebook.com/GymDanseALM>**

## Entente 90 hand-Ball

En ce samedi 19 novembre l'Entente 90 a organisé une après-midi de Gala.

Dès 14h30, un plateau mini-hand (6 à 8 ans) réunissait 8 équipes.

Ce sont quelques 60 enfants, dont la plupart foulait le parquet pour la première fois, qui ont fait la joie des parents et amis présents. Les quelques larmes du début ont laissé place aux sourires et rires.

Ensuite les - 13 ans mixtes, habillés de neuf, remportèrent leur match de championnat face à leurs homologues de Pérenchies.

En clôture, un match de gala féminin (Harnes N1 - Béthunes N2) a séduit un public nombreux mais aussi tous les jeunes entrés sur le terrain avec les joueuses.

Une belle journée, une belle ambiance.

**En projet pour le 1er semestre 2023, un match de gala masculin avec, on l'espère, les "Carabiniers" de Billy-Montigny.**

**On compte sur vous pour venir à la salle ce jour-là.**

**Bonne année à toutes et tous**

**Dès 3 ans, venez nous rejoindre**  
**Renseignements 06.85.13.85.23**



## Les copains d'abord

### antidote à la Procrastination

Allennoises, Allennois, gens d'ici ou d'ailleurs, ne procrastinez plus mais sautez le pas... ou plus exactement, emboîtez et suivez ceux des Copains d'Abord, association de randonneurs, qui écumant et arpentent les chemins environnants et de la région plusieurs fois par semaine depuis plus de vingt ans.

Au menu, vous aurez le choix entre la manière : rando douce, rando classique, marche nordique ; la distance : 6, 9, 12 km ; le créneau horaire : en matinée ou à la journée ; en semaine ou le Week end.

Chaque année, des séjours d'une semaine sont également organisés hors région. Les derniers se sont déroulés en Normandie (Forges les Eaux) et en Alsace (Obernai). A partir du centre d'hébergement (camping, VVF, VTF ou autres), des randonnées sont proposées à la journée. Généralement, elles sont couplées avec la visite d'un site ou d'un village qui présente un intérêt touristique. Pour 2023, un séjour est programmé à Métabief en Franche Comté.

Des séjours de trois jours peuvent aussi être organisés à proximité, le dernier s'est déroulé en septembre à Roussent (80) avec la visite du parc du Marquenterre et les jardins de l'abbaye de Valloire.

Alors n'hésitez plus et rejoignez le club d'Allennois les Marais fort de ses 80 adhérents qui, en cumulé, ont effectué en 2021/2022, 171 sorties pour un total de 1669 km.

**Bienvenue à vous et en espérant que vous partagerez prochainement avec nous cette activité régénérante pour le corps et l'esprit.**

**Vous trouverez d'autres renseignements sur notre site internet : [lescopainsdabord.asso.fr](http://lescopainsdabord.asso.fr)**



## YOGALEN

En septembre 2021 inscriptions : 28 adhésions (29 pour 2021-22) on garde le même nombre de yoggis pour les cours d'hatha yoga le mardi et/ou le jeudi à la distillerie toutes les semaines hors vacances scolaires avec Daniel Lecomte notre professeur formé à L'Ecole Française de YOGA et la MEDITATION un samedi par mois avec Roselyne Brehelin de ECOLE de YOGA des FLANDRES.

YOGALEN proposera aussi au cours de 2023 yoga nidra, marches méditatives, séances de relaxation avec la terre, siestes musicales... et des moments conviviaux et festifs qui font la renommée de l'association.

Janvier 2022 après les vacances de Noël

Nous avons acheté un porte manteau et nous avons pu préparer l'ANNIVERSAIRE (10 ans) de notre association, reporté par le COVID, d'abord par une évocation musicale, puis le 23/9 un concert dans l'Eglise avec Ségolène HOCHART pianiste-compositrice accompagnée par Luigi Corda à la contrebasse.



## Badclub

### Le Badclub a fêté c'est 20 ans cette année, Eh oui déjà !!!

D'une association de BADMINTON Loisirs en 2002, aujourd'hui nous sommes un CLUB Fédéral de BADMINTON avec environ 200 licenciés hommes femmes et enfants de tout âge, nous avons 4-5 coachs pour nos jeunes et 1 coach pour Adultes.

Avec 5 équipes INTERCLUB engagées la saison dernière, une équipe est montée de DIVISION en D6.

Le BADCLUB remercie aussi les efforts d'une de ses adhérentes Ludivine DEWITTE qui a bien progressé cette saison, et qui est récompensée par la CODEP59 par une belle coupe pour ses résultats dans sa catégorie et qui est retenue parmi les ELITES du NORD.

Notre assemblée générale de fin de saison en juin était vive en émotion, notre Président Jean Christophe ANDRE a annoncé la fin de son engagement et a cédé sa place à Lionel DEWITTE avec un nouveau bureau.

Le Samedi après midi et le Dimanche ce sont les compétitions dans les autres clubs de la région et de temps en temps chez nous (pour info le public est bienvenu dans les tribunes), n'hésitez pas à nous suivre sur



notre facebook (groupe privé) : Bad'CLUB A.G.C ou notre site internet : <https://bcalm59.jimdofree.com>

Pour cette saison nous avons embauché un service civique Hugo ROUSSEL qui a pour

mission de nous aider dans nos diverses tâches et cela jusqu'à juin 2023.

Du BAD 6 jours sur 7, ci-dessous rappel de nos horaires 2022-2023 :

JOUR	HORAIRE	DURÉE	LIEU	PUBLIC	TYPE	NOMBRE TERRAINS
Lundi	19h-22h30	3h30	GONDECOURT salle du collège	Adulte	jeu libre	6 terrains
Mardi	19h-22h30	1h30	CAMPHIN salle de sports	Jeune	entraînement compétiteurs	3 terrains
	20h30-22h30*	2h	ALLENNES Salle LEO LAGRANGE	Adulte	jeu libre	*7 terrains 1 semaine sur 2
Mercredi	20h30-22h30*	1h30	ALLENNES Salle LEO LAGRANGE *A partir du 05/09 1 semaine sur 2	Adulte	coaching adulte	*(4-5 terrains) 1 semaine sur 2
	16h-17h30*	1h30	GONDECOURT salle du collège	Jeune	initiation Jeunes	6 terrains
	17h-18h30	1h30	CAMPHIN salle de sports	Jeune	initiation Poussin Benjamin	7 terrains
Jeudi	18h30-20h00	1h30	CAMPHIN salle de sports	Jeune	initiation Minime Cadet	7 terrains
	20h-22h30	2h30	CAMPHIN salle de sports	Adulte	jeu libre	7 terrains
	19h-20h30	1h30	GONDECOURT salle du collège	Adulte	séance Compétiteurs	6 terrains
Vendredi	20h30-22h30	2h	GONDECOURT salle du collège	Adulte	jeu libre	6 terrains
	17h-18h15	1h15	ALLENNES Salle LEO LAGRANGE	Jeune	initiation "primaire"	7 terrains à partir 16/09
	18h15-19h30	1h15	ALLENNES Salle LEO LAGRANGE	Jeune	initiation "collège"	7 terrains à partir 16/09
	19h30-20h45	1h15	ALLENNES Salle LEO LAGRANGE	Jeune	entraînement compétiteurs	7 terrains à partir 16/09
	20h15-22h30	2h15	ALLENNES Salle LEO LAGRANGE	Adulte	jeu libre	7 terrains

Nous avons décidé de lancer une soirée "spéciale Filles" pour OCTOBRE ROSE le mercredi 12 octobre qui fut un succès et qui nous a permis de faire un don à l'association.

Le 1er novembre Tournoi Régional SIMPLE toute la journée salle LEO LAGRANGE.

Les 25 et 26 novembre 2022 DE 18H à minuit salle LEO LAGRANGE nous faisons notre soirée BLACKMINTON toujours un succès dans la bonne ambiance.

Nous sommes aussi en préparation cette saison pour un GRAND événement qui nous tient à cœur notre premier tournoi NATIONAL les 6-7 et 8 mai 2023 sur 2 salles ALLENNES-CAMPHIN, Merci aux élus pour la disponibilité des salles... (nous sommes à la recherche de sponsors)

**DEWITTE Lionel, Président BADCLUB A.G.C**  
**Tél. 06 87 56 89 02**



Allennes-les-Marais est passée de 859 habitants en 1816, à 1196 en 1906, et enfin à 3516 en janvier 2021. Les nouveaux habitants découvrent aujourd'hui une campagne verdoyante, faite de champs cultivés et d'espaces boisés. Difficile pour eux de comprendre la raison qui justifie qu'on ait qualifié cet endroit de "marais".

Essayons de rassembler quelques éléments de notre passé, quelques témoignages qui pourraient éclairer leur compréhension...

Il fallait donc consulter les archives de notre territoire mais également interroger quelques anciens qui connurent cette époque où le village avait les pieds dans l'eau.

Le marais d'Allennes est en fait une portion d'une vaste étendue marécageuse appelée "la boucle de la Deûle" qu'un historien carvinois qualifiait de "petite cellule géographique naturelle"<sup>1</sup>, "Il s'étendait sur le canton de Frezin (Annoëullin), le Bac à Wavrin, la Prévôté de Berclau, les abords de Sainghin-en Weppes, les marais et terres labourables du hameau de Don, bordant les Bois d'Allennes et les premières maisons de Carnin".

"Avant la canalisation des rivières et l'assèchement consécutif des marais", ajoute-t-il, "une dépression marécageuse formait une sorte de frontière naturelle qui fut organisée défensivement à maintes reprises au cours des siècles, et notamment vers le XI<sup>e</sup> siècle, lors de la lutte du Comte de Flandres contre l'empereur du Saint-Empire Romain, Henri IV (7050-7106)".

On a retrouvé sur Harnes, Wingles et Houplin des traces de palafittes<sup>2</sup>, de cités lacustres, des lames de silex au Bac à Wavrin, une épée de bronze, une masse de bois de cerf et en 1980, lors de la réalisation d'un nouveau lotissement à Houplin, de vestiges humains datant de 2500 ans.

Plus récemment, rue Lavoisier à Annoëullin, des travaux ont mis à jour les traces d'une ferme gallo romaine. Ainsi, cette lointaine civilisation avait découvert le marais et ses richesses naturelles et décidé de s'y installer.

Ces richesses naturelles ont ensuite suscité de nombreuses convoitises, ce qui a donné lieu à une histoire très tourmentée.

Le secteur auquel nous nous sommes attachés s'étend de la Deûle vers Carnin et même un peu au-delà. Une rigole appelée "la rigole de France" servit parfois de frontière entre la Flandre et la France, et notamment en 1648, lors de la Bataille de Lens<sup>3</sup>.

Elle fit encore office de frontière entre la Flandre et l'Artois, provinces

contrôlées par des autorités différentes au fil des époques traversées.

Dans son ouvrage publié en 1965<sup>4</sup>, André Coupey décrivait ainsi le marais dans sa ville d'Annoëullin : "il débutait sur la grand-place, les quartiers de la Bouvaque et de la France n'étaient pas urbanisés, il couvrait les terres de Metz-Saint-Vaast et rejoignait Allennes".

A Allennes, il bordait la rue de la Rive et ce qui deviendra plus tard la rue du Marais. La rue de la Ryve figurait avec cette orthographe dans des textes du XVI<sup>e</sup> siècle, elle délimitait ce que récemment encore, les habitants appelaient "le petit marais".

Le marais d'Allennes compte 7 lieux-dits.

La Payelle : situé près de la Deûle. Aucun renseignement ne figure dans les documents disponibles pour qualifier cette appellation. Il est possible qu'elle provienne du langage courant des riverains, "payelle" signifiant poêle en patois. Le lieu était connu pour ses anguilles, le marais jouxtant la rivière étant parfaitement adapté pour leur capture.

Lors des expositions sur l'histoire d'Allennes organisées en 1977 et 1988, un habitant des Anserouilles, M. Bonnier, avait prêté un outil conservé par ses ancêtres, il s'agissait d'une petite fourche-nommée foène et qui servait à cette pêche à l'anguille.

L'activité était très dense dans ce secteur. On retrouve la trace d'un cabaret aux Anserouilles en 1717<sup>5</sup> qui portait l'enseigne "Au cras'escourcheux", le terme désignait ces grands tabliers qui enserraient toute la taille et permettaient les tâches les plus rudes et les plus salissantes.

Ce terme fut longtemps employé par le patois local et il me revient cette recommandation de ma mère quand j'étais jeune écolière "Fais attention à ne pas salir eunt'escourcheux !".

Le cabaret ferma en 1986 lorsque la centrale thermique construite en 1956 cessa son activité 30 ans plus tard.

Les Marlettes : nom inspiré de marle, du latin marna, emprunté au celte margina qui signifiait fossile marin. La marle était un mélange d'argile et de calcaire qui constituait le sol du marais.

On la mélangeait au charbon issu des mines de Fresnes et Vieux-Condé au XIX<sup>e</sup> siècle. On l'extrayait jadis pour fabriquer des briques, la briqueterie se trouvait à l'angle de la rue du marais et de celle qui mène à Annoëullin.

Les Bargues : ce nom n'est pas propre au village (on le trouve également à Wattignies par exemple), il désigne des lieux

marécageux. Le lieu-dit s'étendait des Marlettes jusqu'au chemin menant d'Allennes à Carnin.

Le Bail du Prince : La seigneurie d'Allennes était vassale du Prince d'Épinoy qui lui offrit ce fief<sup>6</sup>.

Warclave : mot celte se décomposant en War (Guerre) et Clave (massue). Je n'ai pas trouvé de renseignements sur cette dénomination, je la trouve bien adaptée à ces périodes où les nombreuses richesses du marais attiraient de nombreuses convoitises.

Thérouanne : il s'agit bien sûr d'une ville du Pas-de-Calais et il peut paraître incongru de retrouver ce nom à Allennes.

Il s'agit en fait d'un élément important de notre histoire.

Thérouanne fut le siège du plus ancien évêché de la région, dont une partie se situait dans le Pas-de-Calais et l'autre dans le Nord. Il comprenait 808 paroisses et disparut en 1567, car rattaché aux évêchés d'Ypres, Saint-Omer et Boulogne sur Mer.

Sa cathédrale était considérée comme l'une des plus belles de France, ainsi que celles d'Arras et de Cambrai d'ailleurs. Elle fut rasée en 1553 par Charles Quint, comme les villes de Thérouanne et Vimy.

Ce lieu-dit situé à la pointe du marais entre Allennes et Carnin est au centre d'un conflit entre Allennes et Annoëullin. Au XIII<sup>e</sup> siècle, alors que s'est achevée la "Querelle des investitures"<sup>7</sup>, beaucoup de petites communautés demandaient leur indépendance des paroisses dont elles dépendaient.

Les Allennois invoquaient leurs difficultés pour se rendre aux offices religieux et leurs enfants mourraient parfois sans avoir été baptisés.

La valeur de la participation annuelle d'Allennes s'élevant à 20 livres,

Annoëullin s'opposait à la création d'un autel chez sa voisine.

Les Allennois parvinrent à leurs fins. Difficile toutefois de préciser le suivi de l'acte établi, il fut cependant conservé au diocèse de Thérouanne et retrouvé plus tard dans les archives BMS<sup>8</sup> de Boulogne.

Le Brasselet : apparaît sur un plan de la seigneurie de Croix d'Heuchin en 1676.

Le Baron de Croix, peu respectueux de la donation séculaire de la Comtesse de Flandres, décida des'accaparer d'un tiers des marais communaux pour sa jouissance personnelle (lettres patentes<sup>9</sup>).

Un long procès s'engagea avec les habitants mais ceux-ci durent céder car ils n'avaient pas les moyens de supporter le coût de ce procès.

Les terres reviendront dans les biens communaux en 1793, l'assemblée constituante ayant reconnue la validité de la revendication des Allennois. .

Cette partie du marais fut distribuée en 264 portions ménagères réparties autour du point d'eau.

Cet endroit a ensuite été regroupé et a appartenu à plusieurs propriétaires. Le dernier fut Augustin Leborgne, agriculteur allennois qui y installa une éolienne. Vendu à la commune, il accueille les enfants des centres aérés qui y trouvent un très joli coin de verdure au mois de juillet.

L'histoire du marais regorge d'histoires qu'il est impossible de résumer en quelques lignes. A suivre, donc....

Julienne Defèves

- 1) "Les voies antitiques du Carembault". Henri Couvreur, 1978.
- 2) Construction sur pilotis servant d'habitations lacustres aux hommes préhistoriques
- 3) Elle s'est déroulée en 1648 et constitue une victoire des troupes de Louis XIV contre celles des Provinces Unies (dont l'Angleterre et la Hollande)
- 4) Annoëullin au temps passé
- 5) Archives Franc Waret - Namur (Belgique)
- 6) Cité dans "Rapports et Dénombrements" du XVI<sup>e</sup> siècle par Anne de Sainte-Aldegonde de la seigneurie d'Allennes 7 Conflit entre la papauté et le Saint-Empire Romain qui se disputaient la nomination des évêques
- 8) Baptêmes Mariages Sépultures
- 9) L'Ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 puis les lettres patentes de 1777 avaient pour but de mieux exploiter les sols et d'impliquer les populations en leur donnant une portion de terre par famille

 **NAISSANCES**

- DUMONT LEMAY Agathe, le 12 janvier
- LETOURNEAU Anna, le 13 janvier
- FLIPPO Louis, le 23 janvier
- FACON COISNE Marsault, le 25 février
- CAUDRELIER Laure, le 5 mars
- JACQUART Rose, le 8 mars
- DELPIERRE Ambre, le 10 mars
- DESCAMPS Sacha, le 10 mars
- RICHARD Léopold, le 12 mars
- OLIVIER Myrtille, le 24 mars
- AZOR Sohayb, le 4 avril
- SALOMEZ DELABRE Lou, le 16 avril
- DUMOULIN Mahé, le 2 mai
- CASTAGNA Marceau, le 26 mai
- LEROUX Luke, le 31 mai
- LEMAIRE Rafael, le 16 juin
- FAIDERBE Lucas, le 25 juin
- ERUDEL Charlize, le 27 juin
- DELACROIX Louis, le 28 juin
- PERRAULT Léna, le 30 juin
- GAUTHIEZ Abigaël, le 30 juillet
- RACARY Maël, le 13 août
- ZURAWSKI Aaron, le 15 septembre
- BOUTELLEN Imran, le 26 septembre
- DUBUS MAYE Juliette, le 30 septembre
- FEVRIER Jean, le 1er octobre
- CHAPIN Héroïse, le 27 octobre

- CAUDRELIER Camille, le 10 novembre
- DELBE TISNÉ Raphaël, le 17 novembre
- HATLAS Elena, le 26 novembre
- DECAMPS Sophie & Clémence, le 9 décembre
- LELONG Martin, le 16 décembre

 **BAPTÊMES REPUBLICAINS**

- VERBRUGGE Dylan, Rémy et Eva, le 14 mai
- MALINOWSKI Martin et Marius, le 28 mai
- DURETZ Auguste, le 18 juin

 **MARIAGES**

- DELECOURT Michel – REGOLLE Elise, le 12 mars
- TROUWAERT Pierrick – CHRISTIAEN Emeline, le 9 avril
- SIWEK Claude – DAL ZUFFO Cathy, le 9 avril
- FLOURE Bernard – GOSSART Véronique, le 7 mai
- DELAVAL Loïc – CLIQUENNOIS Roxane, le 24 juin
- BERGER Romain – CHARLIER Cécile, le 25 juin
- HÉROGELLE Cédric – PARANTHOËN Julie, le 2 juillet
- PIERRAT Julien – RAMSAMY Lesna, le 27 août
- MANG Nicolas – COPIN Sylvie, le 3 septembre

- PÉRUS Patrick – SANCTORUM Catherine, le 5 novembre

 **DÉCÈS**

- CAVALIER Anthony, le 8 janvier
- BRACKENIER Georges, le 22 janvier
- BECUE André, le 7 février
- DUPREZ Francis, le 12 mai
- DESBIENS Maurice, le 13 juin
- LEROUX Jean-Baptiste, le 16 juin
- RENVERSEZ ép. VERCHÈRE Alfréda, le 12 juillet
- PONTILLO ép. CUCINOTTA Maria, le 19 juillet
- WIPLIÉ ép. CAIGNET Marion, le 8 octobre
- LACHERY Marcel, le 18 octobre
- BAVIERE Rémy, le 26 mars
- CARPENTIER Chantal ép. BERSON, le 11 avril
- CZARNYNOGA Nicolas, le 12 mai
- RASSEL Adolphe, le 23 juin
- RASSON ép. FRÉMAUX Marie-Jeanne, le 6 juillet
- BOUSSEMART Jean-Paul, le 13 août
- DUMONT Francis, le 13 août
- VINCENT Jean, le 11 octobre
- LISSE Thierry, le 22 novembre
- DESBIENS Gérard, le 20 décembre
- LEBLANC Patrick, le 28 décembre



**ADOLPHE RASSEL**  
Adolphe c'était le sourire, la gentillesse, toujours prêt à rendre service. Il était né le 11 mars 1935 à Allennes qu'il n'a jamais quitté. En 1961, il a épousé Charline, ensemble ils ont acheté la maison du parrain d'Adolphe et depuis ils ont toujours fait des travaux. Il avait fait son service militaire en Algérie de 56 à 58. Cette période l'avait beaucoup marqué. Il était entré aux services techniques de la



**Jean-Paul BOUSSEMART**  
Il a repris la présidence de l'Amicale Laïque en Juillet 2014. Il lui semblait naturel de reprendre le flambeau lui qui est né à ALLENES et qui a toujours été membre actif dans cette association du temps où son épouse était encore directrice d'école maternelle. Beaucoup de projets en perspective une inauguration d'un nouveau local, création d'événements en lien avec d'autres



**Maurice DESBIENS**  
Maurice n'a jamais quitté Allennes. Il est né au 9 rue du Marais le 9 mai 1942. Il s'est marié le 6 août 1966 et 5 enfants sont nés. A partir de 1973 il a travaillé comme brancardier à l'hôpital Calmette jusqu'en 2000. Il a combattu en Algérie. Il a été Sapeur-Pompier Volontaire à Allennes.

Si Maurice était bien connu dans la commune c'est par son dévouement.

mairie en 1963 jusqu'en 1995, date de sa retraite. Il a été pompier volontaire pendant de très nombreuses années. Ses 2 passions étaient les combats de coq – il avait 40 volières de coqs – et la chasse. Il a été président de la société de chasse pendant 22 ans. Charline, son épouse, l'a toujours suivi dans ses passions. Ce sont les problèmes de santé qui l'ont obligé à les arrêter. La famille était le plus important dans sa vie. Ils ont eu 3 filles, 7 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants. Adolphe est décédé le 23 juin 2022. A sa famille nous tenons à dire l'excellent souvenir que nous gardons de lui.

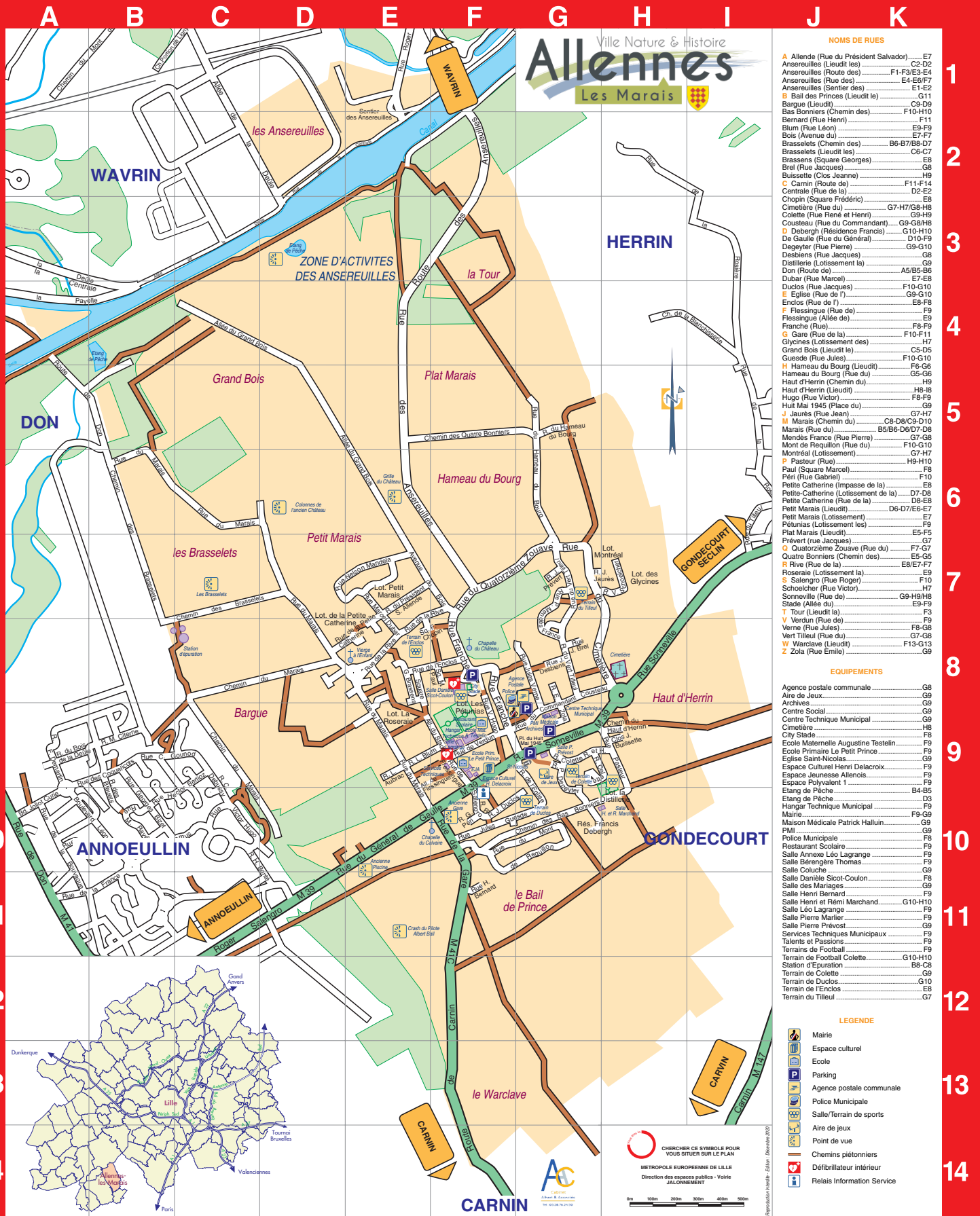
associations, les différents lotos, les marchés de Noël, le téléthon, la fête des écoles en lien avec le personnel enseignant et les parents d'élèves. Il a durant toutes ces années de présidence pris son rôle très à cœur, il a toujours aimé aller à la rencontre des personnes (rencontre avec les nouveaux allenois, Forum des associations...). Pour lui il était important que l'Amicale Laïque soit le reflet des habitants d'Allennes les Marais et que l'association ait toujours le même but en lien avec les projets des écoles maternelles et élémentaires. Monsieur BOUSSEMART est décédé le 13 août 2022.

Il était porte-drapeau garde d'honneur d'abord à Allennes où il ne manquait aucun défilé ni aucune célébration, puis à Annoeullin. Il a été bénévole au SAMU social et aux Bateliers où il emmenait les personnes âgées à la messe. Du bénévolat aussi à l'association St Nicolas et au Comité de Solidarité où il ne manquait aucune bourse aux vêtements et aux jouets. Seuls les problèmes de santé ont mis fin à son engagement. Son petit-fils Mickaël a repris le flambeau de porte-drapeau. Il sera médaillé le 11 novembre à Annoeullin. Maurice est décédé le 13 juin 2022 dans la maison où il était né, celle de sa grand-mère où vit encore sa maman qui vient d'avoir 102 ans le 23 octobre.

Père-mère 2022



# ALLENNES-LES-MARAIS



Ville Nature & Histoire  
**Allennes**  
Les Marais

**NOMS DE RUES**

A	Allende (Rue du Président Salvador).....	E7
	Anseveilles (Lieu dit les).....	C2-D2
	Anseveilles (Routé des).....	F1-F3E3-E4
	Anseveilles (Rue des).....	E4-E6-F7
	Bail des Princes (Lieu dit le).....	E1-E2
	Bargue (Lieu dit).....	G11
	Bas Bonniers (Chemin des).....	C8-D9
	Bernard (Rue Henri).....	F10-H10
	Blum (Rue Léon).....	F11
	Bois (Avenue du).....	E9-F9
	Brasselets (Chemin des).....	E7-F7
	Brasselets (Lieu dit les).....	B6-B7/B8-D7
	Brassens (Square Georges).....	C6-C7
	Brel (Rue Jacques).....	E8
	Buissette (Clos Jeanne).....	G8
	Carmin (Route de).....	F11-F14
	Centrale (Rue de la).....	D2-E2
	Chopin (Square Frédéric).....	E8
	Cimetière (Rue du).....	G7-H7/G8-H8
	Colette (Rue René et Henri).....	G9-H9
	Cousteau (Rue du Commandant).....	G9-G8/H8
	Debergh (Résidence Francis).....	G10-H10
	De Gaulle (Rue du Général).....	D10-F9
	Deguyter (Rue Pierre).....	G9-G10
	Desbiens (Rue Jacques).....	G8
	Distillerie (Lotissement la).....	G9
	Don (Route de).....	A5/B5-B6
	Dubut (Rue Pierre).....	E7-E8
	Duclos (Rue Jacques).....	F10-G10
	Eglise (Rue de l').....	G9-G10
	Enclos (Rue de l').....	E8-F8
	F Flessingue (Rue de).....	F9
	Flessingue (Allée de).....	E9
	Franche (Rue).....	F8-F9
	G Gare (Rue de la).....	F10-F11
	Glycines (Lotissement des).....	H7
	Grand Bois (Lieu dit le).....	C5-D5
	Guesde (Rue Jules).....	F10-G10
	H Hameau du Bourg (Lieu dit).....	F9-G8
	Hameau du Bourg (Rue du).....	G5-G6
	Haut d'Herrin (Chemin du).....	H9
	Haut d'Herrin (Lieu dit).....	H8-H9
	Hugo (Rue Victor).....	F8-F9
	Huit Mai 1945 (Place du).....	G9
	J Jaurès (Rue Jean).....	G7-H7
	M Marais (Chemin du).....	C8-D8/C9-D10
	Marais (Rue du).....	B5/B6-D6/D7-D8
	Mendès France (Rue Pierre).....	G7-G8
	Mont de Regullion (Rue du).....	F10-G10
	Montrais (Lotissement).....	G7-H7
	P Pasteur (Rue).....	H9-H10
	Paul (Square Marcel).....	F8
	Péri (Rue Gabriel).....	F10
	Petite Catherine (Impasse de la).....	E8
	Petite Catherine (Lotissement de la).....	D7-D8
	Petite Catherine (Rue de la).....	D6-E8
	Petit Marais (Lieu dit).....	D6-D7/E6-E7
	Petit Marais (Lotissement).....	E7
	Pétunias (Lotissement les).....	E7
	Plat Marais (Lieu dit).....	E5-F5
	Quatorzème Zouave (Rue du).....	F7-G7
	Quatre Bonniers (Chemin des).....	E5-G5
	R Rue (Rue de la).....	E8/E7-F7
	Roseaux (Lotissement la).....	F10
	S Salengro (Rue Roger).....	F10
	Schoelcher (Rue Victor).....	H7
	Sommeville (Rue de).....	G8-H8/H9
	Stade (Allée du).....	E9-F9
	T Tour (Lieu dit la).....	F3
	V Verdun (Rue de).....	F9
	Verne (Rue Jules).....	F9
	Vert Tilleul (Rue du).....	G7-G8
	W Warclave (Lieu dit).....	F13-G13
	Z Zola (Rue Emile).....	G9

**EQUIPEMENTS**

Agence postale communale.....	G8
Aire de Jeux.....	G9
Archives.....	G9
Centre Social.....	G9
Centre Technique Municipal.....	G9
Cimetière.....	H8
City Stade.....	F8
Ecole Maternelle Augustine Testelin.....	F9
Ecole Primaire Le Petit Prince.....	F9
Eglise Saint-Nicolas.....	G7
Espace Culturel Henri Delacroix.....	F9
Espace Jeunesse Allenois.....	F9
Espace Polyvalent 1.....	F9
Etang de Pêche.....	B4-B5
Etang de Pêche.....	D3
Hangar Technique Municipal.....	F9
Mairie.....	F9-G9
Maison Médicatrice Patrick Halluin.....	G9
PMI.....	G9
Police Municipale.....	F8
Restaurant Scolaire.....	F9
Salle Annexe Léo Lagrange.....	F9
Salle Bérengère Thomas.....	F9
Salle Coluche.....	G9
Salle Danièle Sicot-Coulon.....	F8
Salle des Mariages.....	G9
Salle Henri Bernard.....	F9
Salle Henri et Rémi Marchand.....	G10-H10
Salle Léo Lagrange.....	F9
Salle Pierre Marlier.....	F9
Salle Pierre Prévost.....	G9
Services Techniques Municipaux.....	F9
Talents et Passions.....	F9
Terrains de Football.....	F9
Terrain de Football Colette.....	G10-H10
Station d'Épuration.....	B6-C8
Terrain de Colette.....	G9
Terrain de Duclos.....	G10
Terrain de l'Enclos.....	E8
Terrain du Tilleul.....	G7

**LEGENDE**

- Mairie
- Espace culturel
- Ecole
- Parking
- Agence postale communale
- Police Municipale
- Salle/Terrain de sports
- Aire de jeux
- Point de vue
- Chémins piétons
- Défibrillateur intérieur
- Relais Information Service

CHERCHER CE SYMBOLE POUR VOUS SITUER SUR LE PLAN  
MÉTROPOLÉ EUROPEENNE DE LILLE  
Direction des espaces publics - Voirie  
JALONNEMENT

0m 100m 200m 300m 400m 500m